

Les chauffeurs de taxis sont en colère Bientôt, la vitre pare-balle et les bâtons...s'il le faut

par Tom FRECHETTE

L'Association des taxis Coop, qui regroupe près de 300 taxis, se propose de doter ses voitures, dans un avenir assez rapproché, d'une vitre anti-balle à l'endos de la banquette du chauffeur, de manière à protéger la vie de celui-ci contre la violence de certains clients prenant place à l'arrière.

Cette perspective a été esquissée, hier, par le président du mouvement, M. René Paradis, quelques minutes avant les funérailles du jeune chauffeur de taxi, Richard Giguère, victime de son devoir à 20 ans.

A cette cérémonie funèbre qui eut lieu à l'église Saints-Martyrs-Canadiens, les chauffeurs de taxis ont prouvé de façon manifeste leur franche solidarité entre eux par une représentation presque globale de tout le Québec métropolitain.

Entre 500 et 600 taxis de tous les coins du territoire ont défilé dans le cortège. Par leur seule présence, les chauffeurs ont contribué à remplir presque à capacité la nef spacieuse de l'église. Ils ont particulièrement manifesté leur dernier hommage à l'endroit du confrère de travail disparu en déposant chacun

\$1, pour la plupart du moins, dans l'assiette de la quête.

Des réactions

Durant l'office religieux, plusieurs chauffeurs massés dans le vestibule y sont allés de leurs commentaires sur l'évènement tragique qui a coûté la vie d'un des leurs.

Pour contrer autant que possible la violence qui s'est déjà manifestée à trois reprises au cours des dix derniers jours, dont un cas s'est soldé par une tragédie déplorable, (Suite à la page A6, 2e col.)



Une caravane massive de taxis aux funérailles de l'infortuné chauffeur, le jeune Richard Giguère.

Le Soleil, J.-M. Villeneuve

L'AS DE PIQUE vous dit:
Les dispositifs de mesure de temps les plus précis au monde (mesures atomiques à hydrogène) Washington D.C. laissent une variation de 1 seconde à tous les 1,700,000 ans.
Distilleries Melville Ltée, Laval, Qué.

LE SOLEIL

128 PAGES 8 CAHIERS
120 7

QUEBEC, MERCREDI 10 DECEMBRE 1975

79e ANNEE, No 292 PRIX 25¢

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
373 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

Contrôleurs suspendus

Bourassa lance un appel à Ottawa

Pendant que le premier ministre Robert Bourassa trouve "tout à fait inadmissible" le traitement qui est fait actuellement au français dans les communications air-sol, le ministre responsable de l'application de la loi 22 sur la langue officielle, M. Fernand Lalonde, fixe un délai de six mois pour la solution de ce litigieux malaise avec Ottawa.

Selon M. Lalonde, les négociations en cours avec le gouvernement fédéral devraient être complétées d'ici six mois, afin que soit atteint le double objectif de l'usage du français et de la sécurité aérienne.

La suspension de deux contrôleurs aériens québécois, pour avoir communiqué entre eux, au sol, en français, samedi dernier, à l'aéroport de Dorval, a provoqué toute une série de réactions, à l'Assemblée nationale de Québec et aux Communes d'Ottawa, hier. Un tollé de protestations est venu, tant des députés libéraux que des partis d'opposition, qui ont condamné cette attitude injuste, absurde, intransigeante et inadmissible de la part de fonctionnaires du ministère fédéral des Transports.

Selon l'Association des gens de l'air du Québec, un groupement formé il y a peu de temps à la faveur du mouvement en faveur du bilinguisme dans les communications aériennes aux aéroports du Québec, ce sont deux fonctionnaires fédéraux, MM. Maurice Pitre et Louis Desmarais, qui seraient responsables des suspensions allant à l'encontre de l'application de la Loi sur la langue officielle.

Absurdité abyssale

Le député libéral de Matane, M. Pierre De Bané, a décrit l'incident comme une "injustice flagrante et une absurdité abyssale". De son côté, le député de Maisonneuve-Rosemont, M. Serge Joyal, a vainement tenté d'obtenir un débat d'urgence pour que soient étudiées "les mesures à prendre afin que l'usage du français soit au plus tôt établi dans les opérations du contrôle de trafic aérien aux aéroports situés dans la province de Québec".

Invité à préciser la position du gouvernement, le ministre des Transports Otto Lang s'est borné à déclarer que le principal objectif vise à assurer l'utilisation du français dans les communications aériennes au Québec, là où c'est raisonnablement possible et en respectant la sécurité.

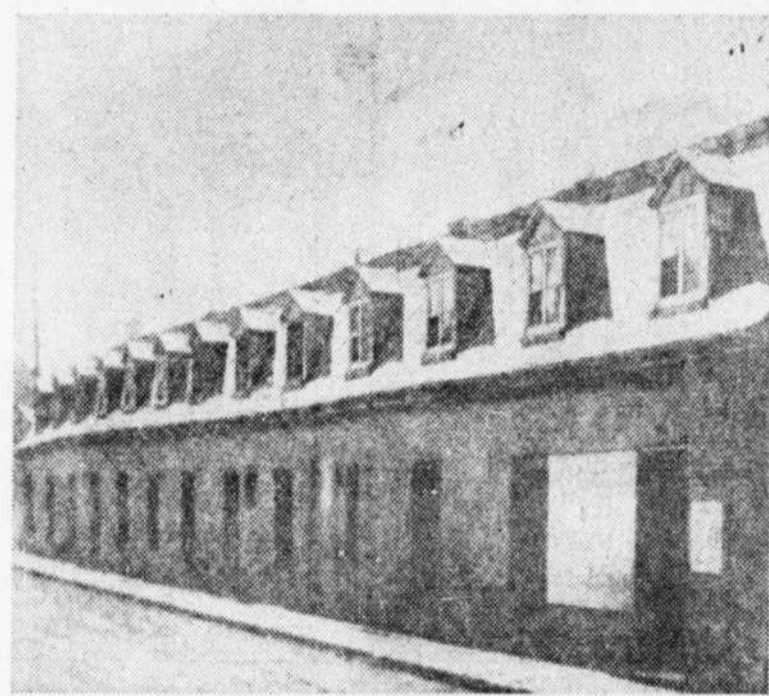
La politique actuelle du gouvernement fédéral est de permettre l'utilisation du français dans les communications air-sol dans cinq aéroports du Québec, pour les vols à vue.

Les députés créditistes de Rimouski, Bellechasse et Richmond, MM. Eudore Allard, Adrien Lambert et Léonel Beaudoin, ont également formulé des protestations devant les Communes.

Appel de Québec

Le chef du Ralliement créditiste, M. Camille Samson, qui a soulevé la question à l'Assemblée nationale, mardi, a demandé si le gouvernement a au moins requis un avis juridique quant à l'applicabilité de la loi 22 dans (Suite à la page A6, 2e col.)

à lire



Le premier hôpital Laval situé rue des Prairies. (Photo Hôpital Laval)

L'histoire de l'hôpital Laval

L'hôpital Laval célèbre cette année son soixantième anniversaire. Né à l'origine pour combattre la tuberculose, maladie qui fait autant de victimes au Québec qu'aux Indes, cette institution sera l'une des plus réputées en son genre. L'une des fondatrices, Soeur Sainte-Isidora, âgée de 84 ans, raconte certains de ses souvenirs. A l'entendre, on a l'impression que presque n'importe qui peut fonder un hôpital.

page B-1 - B-3

Les primes d'assurance-automobile

Le gouvernement n'a aucunement l'intention de prendre quelque mesure susceptible de contrer une éventuelle hausse des primes que déciderait la puissante industrie des compagnies d'assurance-automobile dès le mois de février 1976. "Nous n'en sommes pas encore rendus à un régime étatique", répond le ministre Lise Bacon au PQ.

page A-8

Pas aussi inoffensives qu'on le croit!

Les Canadiens sont de grands amateurs de pilules et les plus courantes sont les analgésiques et les suppléments vitaminiques. C'est pourquoi le ministère de la Santé a mis sur pied un programme d'information sur le thème "Consommation-sécurité": l'aspirine est bon marché mais peut être dangereuse.

page D-1



Deux nouvelles villes, le 1er janvier

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, hier, la loi créant, à compter du 1er janvier prochain, les nouvelles villes du grand Charlesbourg et du grand Beauport. De plus, le litige au sujet de la municipalité de Saint-Michel-Archange est réglé: celle-ci passe du côté de Beauport.

page A-3

Avis à nos lecteurs

Un début d'incendie dans les panneaux de contrôle du système électrique ont entraîné aujourd'hui un long délai dans la production du journal. LE SOLEIL tient à s'excuser auprès de ses lecteurs qui auront reçu en retard leur journal.

La direction

Les parlementaires passent outre à un ordre de la cour

par Pierre CHAMPAGNE

Malgré une injonction interlocutoire provisoire accordée hier matin par le juge Pierre Côté de la cour supérieure de Québec, la Commission permanente des Transports, des Travaux publics et de l'Approvisionnement a entendu, hier soir, Me Adrien Paquet, porte-parole autorisé de la Compagnie de gestion de Matane, (Cogéma) organisme qui vise à instaurer un service de traversiers-rail entre les ports de Matane, Baie-Comeau et Hauterive.

Le pouvoir judiciaire était quand même parvenu à empêcher le pouvoir législatif de procéder pendant toute une journée. C'était, de mémoire d'homme, la première fois qu'une telle chose se produisait dans un parlement du pays depuis la Confédération.

Les parlementaires ont argumenté pendant toute la journée d'hier sur les droits qu'ils avaient et sur ceux qu'ils n'avaient pas, le pouvoir judiciaire. Et c'est en affirmant la souveraineté du pouvoir législatif que les membres de la commission ont décidé de procéder. Il était plus de 20h30 et la commission avait commencé à siéger à 10h30 le matin.

L'injonction, rappelés-le, ordonnait à "toute personne concernée à qui ledit jugement aura été signifié personnellement de cesser immédiatement

la présentation à l'Assemblée nationale de la province de Québec d'une requête pour l'introduction, l'adoption et la sanction d'un projet de loi privé, dit 214, concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. de même que tout geste relatif à cette présentation."

Cette injonction, selon les divers avis juridiques qui ont été donnés hier, arrivait cependant un peu trop tard. Trop tard parce que le projet de loi 214, concernant la Compagnie de gestion de Matane, avait déjà été adopté en première lecture, la semaine dernière, par les membres de l'Assemblée nationale et qu'en tant que tel, il appartenait maintenant au pouvoir législatif de procéder.

Même le parrain de ce projet de loi privé, le député de Matane, M. Marc-Yvon Côté, mis en cause dans la requête pour l'émission de l'ordonnance d'injonction mais dont le nom a été rayé dans le jugement du juge Côté, ne pouvait plus retirer ce projet de loi puisque celui-ci ne lui appartenait plus.

L'injonction du juge Pierre Côté, signifiée personnellement, hier matin, au député de Matane et aux porte-parole de Cogéma eut plus ou moins l'effet d'une bombe à l'Assemblée nationale.

Les députés, fiers de leur souverai-

net, n'acceptaient pas que le pouvoir judiciaire vienne ainsi s'immiscer dans le pouvoir législatif.

Pourtant, d'autres sons de cloche aiment bien faire valoir que c'était d'abord le législatif qui, en se préparant à adopter un projet de loi privé pour instaurer un service de traversiers-rail entre les deux rives du Saint-Laurent, s'immiscerait dans le pouvoir judiciaire puisque c'est à la suite d'un "imbroglio judiciaire" que le gouvernement du Québec a décidé de procéder par le biais d'un projet de loi de nature privé.

La Rail and Water Terminal de Montréal et les Chargeurs unis ont déjà tenté de faire déclarer nul le permis accordé à Cogéma par la Commission des Transports du Québec. Et c'est parce que cette cause est présentée en appel et qu'elle se rendra probablement jusqu'en Cour suprême que le ministère des Transports a décidé de procéder... d'où l'injonction.

Par trois fois la commission a ajourné ses travaux pour prendre avis auprès de conseillers juridiques sur la façon de procéder. Hier soir, le président de l'Assemblée nationale en personne, Me Jean-Noël Lavoie, assistait à la séance de la commission comme spectateur.

C'est en se rapportant aux articles 63, 64, 70 et 91 de la loi de l'Assemblée nationale que le président de la Commission parlementaire des Trans-

(Suite à la page A6, 1re col.)
Autre nouvelle à la page D-11

sommaire

A Québec aujourd'hui	H-2
Annonces classées	H-6 à H-13
Arts et lettres	H-1 à H-3
Bridge	H-12
Consommation	D-1 à D-9
Dans nos régions	A-2
Décès	H-15
Economie-finances	E-1 à E-7
Feuilleton	H-11
Horoscope	H-13
Monsieur québec	A-7
Mat mystère	H-6
Mots croisés	H-8
Patron	H-9
Sport	C-1 à C-9
Télévision	H-4

météo

Nuageux aujourd'hui et demain, dans l'Est du Québec, avec pluie verglaçante. Maximum de moins 2 à moins 8.

Détails, page A-6

La CECO implique deux journalistes dans un coup monté par la famille Dubois

par Léonce GAUDREAU
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — La CECO a démonté, hier, une partie d'un scénario que la famille Dubois avait récemment réalisé pour accuser les forces policières de brutalité.

La commission a en même temps impliqué deux chroniqueurs judiciaires du Journal de Montréal, Claude Jodoin et Gérard Merkel, dans l'organisation de l'une des deux conférences de presse pour dénoncer les "atrocités policières" de la police de Montréal contre les frères Dubois et des membres de leur clan.

On se souviendra que le propriétaire du "Robert bar-salon" de Saint-Henri avait tenu une conférence de presse le 8 novembre dernier pour accuser la police de brutalité et de harcèlement contre les employés de cet établissement.

Une waitress, France Landry, avait affirmé devant les caméras de télévi-

sion que des policiers lui avaient brûlé les seins et l'avaient brutalisée au cours d'un interrogatoire. Hier, Mlle Landry a reconnu devant la CECO que c'était un coup monté, qu'elle s'était elle-même brûlé les seins avec une cigarette et qu'elle s'était fait frapper au visage pour accuser la police de brutalité.

Les moyens d'information avaient évidemment rapporté les accusations, le Journal de Montréal y allant même d'une manchette en première page. Peu de temps auparavant, quelques-uns des frères Dubois avaient tenu une autre conférence de presse de cette nature pour se plaindre de la police, montrant aux photographes coups et blessures... La conférence de presse du 8 novembre était l'escalade!

Les "citoyens contre la police"

Quelques heures avant cette deuxième conférence de presse, la police (Suite à la page A6, 1re col.)

Autres informations aux pages A-18 et A-19

dans nos régions

Charlevoix

Sur les 306 créanciers non garantis impliqués dans la faillite de Manoir Richelieu, 65 sont de Charlevoix pour environ 18% du montant total non garanti. Même si le syndicat a accepté l'offre du gouvernement provincial, le total de la faillite ne pourrait couvrir semblait-il que les créances garanties. Les pertes des créanciers non garantis seraient de l'ordre de \$2.000.000.

Portneuf

Selon les prévisions budgétaires adoptées, le transport scolaire à la régionale

Tardivel pour 1975-76 coûtera \$1.293.784, dont \$1.257.030 attribuable aux contrats des transporteurs. Le reste va en salaire, bénéfices marginaux et frais de voyage.

L'Amiante

Dans le comté de Frontenac, 99 projets d'une valeur de \$2,8 millions ont été présentés au gouvernement fédéral dans le cadre du programme des initiatives locales. De ce nombre, 31 totalisant des investissements de \$768.449 ont été acceptés, permettant ainsi la création de 350 emplois. Le budget que le gouvernement avait prévu pour

cette circonscription, était de \$749.000.

La Côte-du-Sud

Selon des relevés statistiques arrêtés au 30 septembre dernier, le diocèse de Sainte-Anne comptait une population de 89.794 personnes réparties en 22.226 familles et 54 paroisses. 314 de ces personnes ne se déclaraient pas catholiques. Quant au personnel religieux, il comprenait 206 prêtres diocésains, 35 religieux, 497 religieuses, 17 membres d'instituts séculiers et 5 séminaristes. Par ailleurs, l'âge moyen des prêtres s'établissait à 51,4 ans, et celui des prêtres en activité à 48,1 ans, pour une proportion d'un prêtre par 578 personnes. Une proportion de 11,5 pour cent du clergé diocésain remplissaient un ministère à l'extérieur du diocèse.

Le Bas Saint-Laurent

Le conseil d'administration du CEGEP de Matane, après consultation avec la commission péda-

gogique, a reconfirmé à son poste, M. Lucien Lelièvre, directeur général, pour un mandat de trois ans qui prendra effet à partir de mai 1976.

La Beauce

A un récent dîner

d'hommes d'affaires de Saint-Georges de Beauce-Sud, on a discuté de la fusion des municipalités du Grand Saint-Georges. Le conférencier, M. Hilaire Turmel, greffier de la ville de Beauceville, a expliqué ce qu'il a vécu

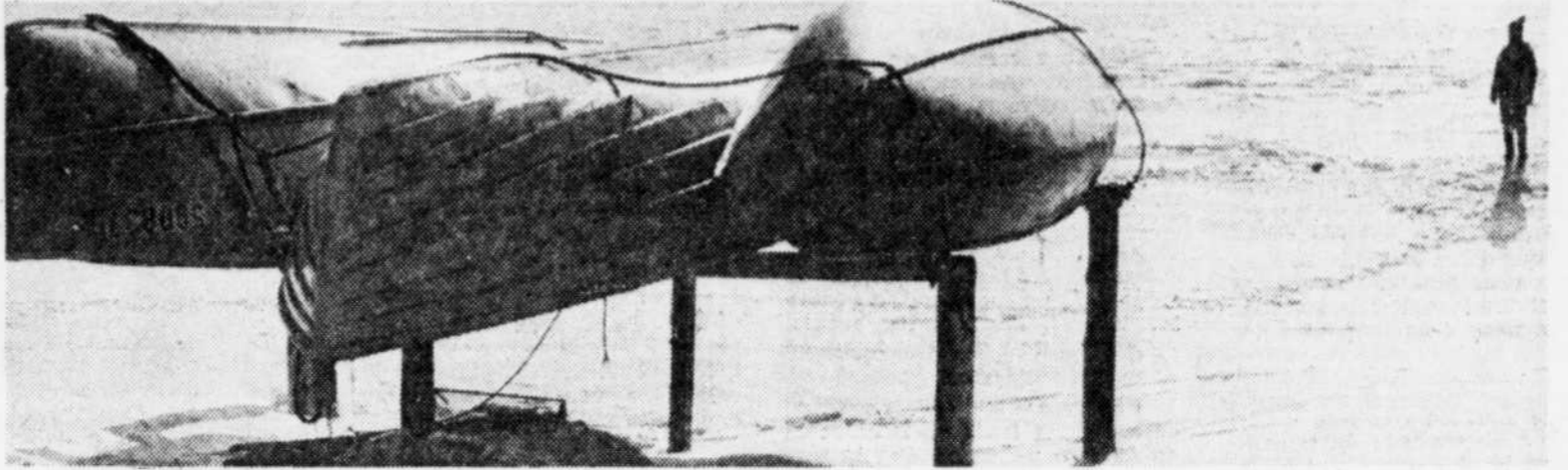
depuis la fusion des villes de Beauceville, et a répondu à diverses questions de l'auditoire.

La Rive-Sud

Le projet d'un port de plaisance se précise de plus en plus à Lévis. Le

conseil de ville vient d'amender son règlement de zonage pour en permettre l'aménagement ainsi que la construction d'un atelier d'entretien et de réparation de bateaux de plaisance dans le quartier Saint-Laurent. Le

groupe qui élabore le projet fait attention pour ne pas dévoiler de détails publiquement. LE SOLEIL a appris cependant qu'il s'agira d'un port de 270 places qui serait aménagé aux alentours d'un ancien quai, près de Saint-Romuald.



L'hiver s'installe

Il faut se résigner! L'hiver, avec ses amas de neige et toute sa "froideur", a décidé de s'installer sur l'immense Côte-Nord. Les abords de la majestueuse rivière Moisie, réputée pour les splendides saumons dont elle regorge, sont recouverts de neige. Les sages qui connaissent bien le temps, dont nos

concitoyens les Montagnais, ont compris qu'il fallait maintenant ranger les canots et tout le matériel du pêcheur. En avril, à la faveur du renouveau printanier, ces canots fileront de nouveau sur les rivières, transportant des pêcheurs heureux. Mais pour le moment, c'est la longue saison hivernale.

Lévis et Grand-Quévilly augmenteront les échanges

Par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le jumelage des villes de Lévis et de Grand-Quévilly, en Normandie, connaîtra un regain de vie, l'an prochain, alors que, chez nous comme en France, des comités auront préparé des séjours et des échanges de délégations.

Le député-maire de Lévis, M. Vincent Chagnon, a confié au SOLEIL, lundi, qu'il n'abandonne pas l'idée que ces échanges socio-culturels puissent aider dans différents domaines d'activité, voire même dans le secteur économique.

M. Chagnon, qui est déjà allé en Normandie à quelques reprises, depuis 1969, année du jumelage des deux villes, a expliqué son raisonnement par le fait que Grand-Quévilly, un centre industriel situé en banlieue de Rouen, est aussi jumelé avec trois

autres villes de Madagascar, d'Allemagne de l'Ouest et d'Israël.

Pour 1976

C'est une petite délégation de Grand-Quévilly, formée de M. Jacques Asquin, adjoint du maire, et de M. Jean Hollande, gérant municipal, qui a rallumé le flambeau, il y a un mois, lors d'une visite qu'ils faisaient sur la Rive-Sud de Québec. Les deux Français ont été reçus notamment par leurs homologues lévisiens, MM. Denis Lemieux et André Ouellet.

Les deux représentants de Grand-Quévilly ont signalé que leur municipalité octroie régulièrement un budget pour favoriser les échanges avec les villes jumelles.

Cette ville a également mis sur pied un comité d'organisation, dont le principe de travail a été encouragé et même imité à Lévis. Un semblable comité lévisien vient donc d'être créé et il est formé notamment de MM. Gilles Rail, directeur de la régionale Louis-Frédette, J.-Maurice Proulx, directeur au CEGEP Lévis-Lauzon et de plusieurs autres personnalités.

Pour juillet 1976, il est déjà prévu la venue au Québec d'une cinquantaine de jeunes de Grand-Quévilly. Ceux-ci viendront aux Jeux olympiques internationaux puis ils séjourneront à Lévis pendant quelque temps. Une délégation de jeunes Lévisiens se rendra ensuite en France.

SUPER-DISCO
Lévis
Aussi ouverte tous les samedis et dimanches après-midi
AUBERGE DE LA Colline
Route 20, sortie 192
Rés.: (418) 831-0848

ANGLAIS
COURS DE CONVERSATION
ÉCONOMISEZ 25%
SUR NOS COURS STANDARDS
COMMENÇANT EN JANVIER
OFFRE EN VIGUEUR
JUSQU'AU 18 DÉCEMBRE
Ces cours sont ouverts aux adultes et aux adolescents.
Enseignement par groupes de 3 à 4 élèves.
HIVER 1976
*Incluant : frais d'inscription, livres et autres.
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 649552 (culture personnelle)
LPS
LANGUAGE POWER SYSTEMS
500 E., Grande-Allée, 4e étage - 529-0331

ACHETEZ MAINTENANT SON CADEAU DE NOËL ! PLAN MISE DE COTE

REMINGTON POURQUOI MOINS ? OBTENEZ PLUS

SERVICE AUTORISÉ 30 JOURS D'ESSAI GRATUIT

<p>RASOIR RADIAL RECHARGEABLE RR-1</p>  <p>Nouvelle tête profilée. Muni d'un sélecteur de coupe; taille-favoris extra large (escamotable). Chargeur universel 110/220 volts, à fil/sans fil. Etui de voyage à miroir.</p> <p>PRIX SUGG. \$54.99 \$42.95</p> <p>MODELE ELECTRIQUE RC - 5 \$29.95</p>	<p>SOFT TOUCH ST - 1 (A TOILE METALLIQUE)</p> <p>Muni d'une double toile métallique très mince et flexible. Taille-favoris extra large (escamotable); étui de voyage à miroir. 120 volts.</p> <p>PRIX SUGG. \$35.99 \$28.95</p>	<p>MARK IV UNIVERSEL A FIL/SANS FIL</p> <p>Triple tête percée de micro-fentes, sélecteur de coupe à six positions, étui de voyage à miroir. B-tension 115/220 volts A/C.</p> <p>PRIX SUGG. \$49.99 \$38.95</p>
<p>CHALLENGER UNIVERSEL CH-1</p> <p>Double tête de rasage percée de micro-fentes, sélecteur de coupe à quatre positions. Etui de voyage à miroir. 110/220 volts.</p> <p>PRIX SUGG. \$24.99 \$19.95</p>	<p>SÉCHOIR COIFFEUR P-D 800</p> <p>800 watts de puissance avec bouton sélecteur à deux positions. Muni de deux peignes (fin et large) et d'une brosse pour mise en plis. Thermostat automatique. 120 volts A/C.</p> <p>PRIX SUGG. \$26.99 \$21.95 Avec vaporisant: \$24.95</p>	<p>NETTOYEUR LUBRIFIANT POUR RASOIRS ÉLECT. \$1.95</p>

CLINIQUE DU RASOIR
ST-GERMAIN INC.
485, DE LA COURONNE (entre Ste-Hélène et Elzayr) 525-9054 GROS ET DETAIL



De France. **PYJAMA À FLÂNER**, tout tricot de coton, à manche kimono. Haut gansé et ceinture aux couleurs du pantalon. Exclusif en écreu/royal, écreu/noir. P.M.G. \$28.

A choisir dans de nombreux coloris: notre **SHETLAND DE FORME NETTE** et classique. Bien chaud. Tout léger. Importé d'Angleterre en P.M.G.T.G. \$25.

Importé d'Allemagne, notre **PEIGNOIR** taillé dans un gros velours côtelé à l'endroit, bouclettes à l'envers. Exclusif. Vert foncé ou brun. 36 à 44. \$70. Ses **PANTOUFLES** de cuir souple naturel \$18.98.

D'Écosse. **NOS FOULARDS DE PURE LAINE** aux couleurs des clans authentiques ou d'une seule couleur. \$6.99. **GANTS DE PEAU DE PORC** à doublure molletonnée. En brun ou noir et 7 1/2 à 10. \$12.99.

Redécouvrons Noël... SIMONS
place de l'hôtel de ville
place sainte-foy

une idée qui emballé...
Notre boîte cadeau si jolie qu'elle s'offre toute seule (elle est gratuite)

La restauration de Place Royale serait suspendue

Mesures d'austérité: le MAC le plus touché

Par Gilbert ATHOT et Roger BELLEFEUILLE

La direction générale du patrimoine au ministère des Affaires culturelles, soit celle qui regroupe les services chargés de faire l'inventaire, le classement et la mise en valeur des biens historiques et culturels québécois, risque d'être paralysée au cours des prochains mois. Les travaux de restauration à Place Royale, à Québec, risquent même d'être suspendus sine die.

Cette situation démontre à quel point le ministère des Affaires culturelles est le plus affecté de tous les ministères par le programme d'austérité budgétaire (environ \$100 millions) récemment décrété par le gouvernement Bourassa d'ici au printemps prochain.

Les événements ont pris une telle allure dramatique que le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, aurait décidé d'apporter ce dossier devant le conseil des ministres, dès aujourd'hui, selon les informations recueillies par LE SOLEIL, hier.

Comme certains fonctionnaires l'ont signalé, c'est encore la culture qui écope le plus quand vient le temps de réduire les dépenses gouvernementales. En dépit de la souveraineté culturelle du premier ministre Bourassa, ajoutez-on avec un peu de malice.

Alors, M. L'Allier va tenter de sauver aujourd'hui les quelque \$2 millions sur un budget total d'environ \$40 millions (incluant les budgets supplémentaires) que le Conseil du trésor veut lui enlever.

Du résultat de cette démarche, dépendent le fonctionnement de la direction du patrimoine d'ici le printemps prochain ainsi que la poursuite des travaux à Place Royale.

Les petits ministères

Comme c'est souvent le cas dans ce genre de décisions qui affectent l'ensemble du gouvernement, ce sont les ministères dont les budgets sont parmi les moins imposants qui souffrent le plus.

Ainsi, une tournée de plusieurs ministères faite par LE SOLEIL afin de connaître, en gros, les répercussions réelles, au niveau des programmes,

des réductions des dépenses prévues, indique que le ministère des Affaires culturelles n'est pas le seul dans sa situation.

Celui de l'Immigration, comme autre exemple, s'est vu suggérer de réduire de \$2 millions son budget actuel qui est d'environ \$11,5 millions, ce qui est énorme comme effort.

C'est d'autant plus sérieux dans le cas de l'Immigration que cette réduction de \$2 millions s'applique sur \$5,2 millions et non pas \$11,5 millions (puisque le reste vient du fédéral).

Comme conséquence directe, cette réduction obligera le ministère de l'Immigration à mettre en sourdine l'entente Andras-Bienvenue visant surtout à faciliter la venue d'immigrants francophones au Québec.

Un autre ministère à petit budget, soit celui des Affaires intergouvernementales, aurait vécu une période presque dramatique si la coupure de près d'un million de dollars suggérée par le Conseil du trésor (sur un budget de quelque \$17 millions) avait été imposée et respectée.

Mais après des échanges entre le ministère et le Conseil du trésor, on s'est vite rendu compte qu'il était impossible de couper à ce point parce que certains programmes, comme celui de la coopération, aurait tout simplement cessé. Quelques centaines de milliers de dollars ont donc pu être récupérés.

Et ça continue

De même, le ministère des Communications se verrait retrancher quelque \$3 millions sur environ \$54 millions d'ici à la fin du présent exercice financier, le printemps prochain.

Bien qu'aucun programme-clé ne semble vouloir être mis de côté, l'Éditeur du Québec reçoit le plus dur coup avec une coupure de près de \$2 millions sur les \$3 millions, principalement en ce qui a trait à la reproduction de documents.

Au ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, la coupure serait de quelque \$5 millions sur un total de \$43 millions. "Rien d'essentiel" ne devra être coupé, a-t-on assuré.

Aux Terres et Forêts, la coupure de quelque \$2 millions sur un grand

total de \$75 millions n'entraînerait la remise en question d'aucun programme essentiel.

Au Tourisme, la coupure de \$6 millions sur ses \$116 millions ne devrait pas non plus créer des problèmes insurmontables.

A l'Industrie et Commerce, ce sont \$16 millions sur environ \$71 millions qu'on a suggéré de couper. En dépit du montant élevé, les répercussions ne seraient pas du tout dramatiques en raison du fait que les crédits non utilisés par ce ministère seraient généralement importants à chaque fin d'exercice financier.

Dans d'autres ministères à petit budget, comme ceux des Consommateurs, des Coopératives et Institutions financières (\$10,6 millions) et des Richesses naturelles (\$44 millions), il a été impossible de vérifier les effets pratiques du programme d'austérité.

Moins gros et gros budgets

Par ailleurs, l'enquête du SOLEIL tend à démontrer clairement que les ministères à budgets respectables ou forts imposants ne sont pas tellement

dérangés dans leurs programmes essentiels ou importants.

De même à l'Agriculture, avec son budget de \$200 millions, les coupures (le montant a été impossible à obtenir) n'affecteraient aucun programme-clé.

Aux Affaires municipales, les suggestions de réduction de dépenses de quelque \$18 millions sur le budget de \$267 millions n'ont fait paniquer personne, semble-t-il, d'autant plus que ce chiffre de \$18 millions pourrait fort bien être réduit après les discussions d'usage avec le Conseil du trésor.

Au ministère du Revenu, aucune précision n'a pu être obtenue sur le budget d'environ \$385 millions, la peur des journalistes chez les hauts fonctionnaires de ce ministère et en particulier chez le sous-ministre André Gauvin étant devenue légendaire.

Aux ministères des Finances (\$432 millions), des Transports (près du milliard de dollars), de l'Éducation (plus de \$2 milliards) et des Affaires sociales (près de \$3 milliards), l'importance des budgets est tellement grande que des coupures de \$10 millions à l'Éducation, de \$30 millions aux Affaires sociales et autant aux Transports sont finalement peu significatives.

Beaucoup de "tracasseries" pour les fonctionnaires

Le programme d'austérité budgétaire du gouvernement Bourassa implique une foule de "tracasseries" pour les fonctionnaires dans leur travail de tous les jours puisque les coupures toucheront beaucoup des dépenses de voyage, le personnel de soutien et autres du genre.

Par ailleurs, plusieurs administrateurs, surtout dans les ministères à gros budget, qualifient ce programme d'austérité de "sain exercice" pour l'administration publique et vont même jusqu'à souhaiter qu'il se répète.

Voilà deux constantes assez révélatrices qui ressortent de l'enquête du SOLEIL faite auprès des ministères provinciaux afin de connaître les répercussions du programme d'austérité gouvernemental d'environ \$100 millions d'ici la fin du présent exercice financier, le printemps prochain.

Il ressort également que ce sont les coupures au niveau des effectifs, même si elles ne représentent qu'environ

\$10 millions sur les \$100 millions, qui font peut-être le plus mal en ce sens qu'elles "agacent" plusieurs administrateurs qui doivent redistribuer le travail.

Par ailleurs, il semble que les réductions visées d'environ \$100 millions d'ici au printemps prochain au niveau des dépenses courantes (en augmentant les crédits non utilisés à la fin de l'exercice financier — il y en a toujours) ne seront pas faciles à faire respecter.

De même, il sera difficile de répéter ce programme l'an prochain parce que les administrateurs vont avoir la tentation de faire en sorte que leurs crédits soient engagés le plus tôt possible au début de l'exercice financier afin d'éviter d'être obligés de les remettre en cours d'exercice.

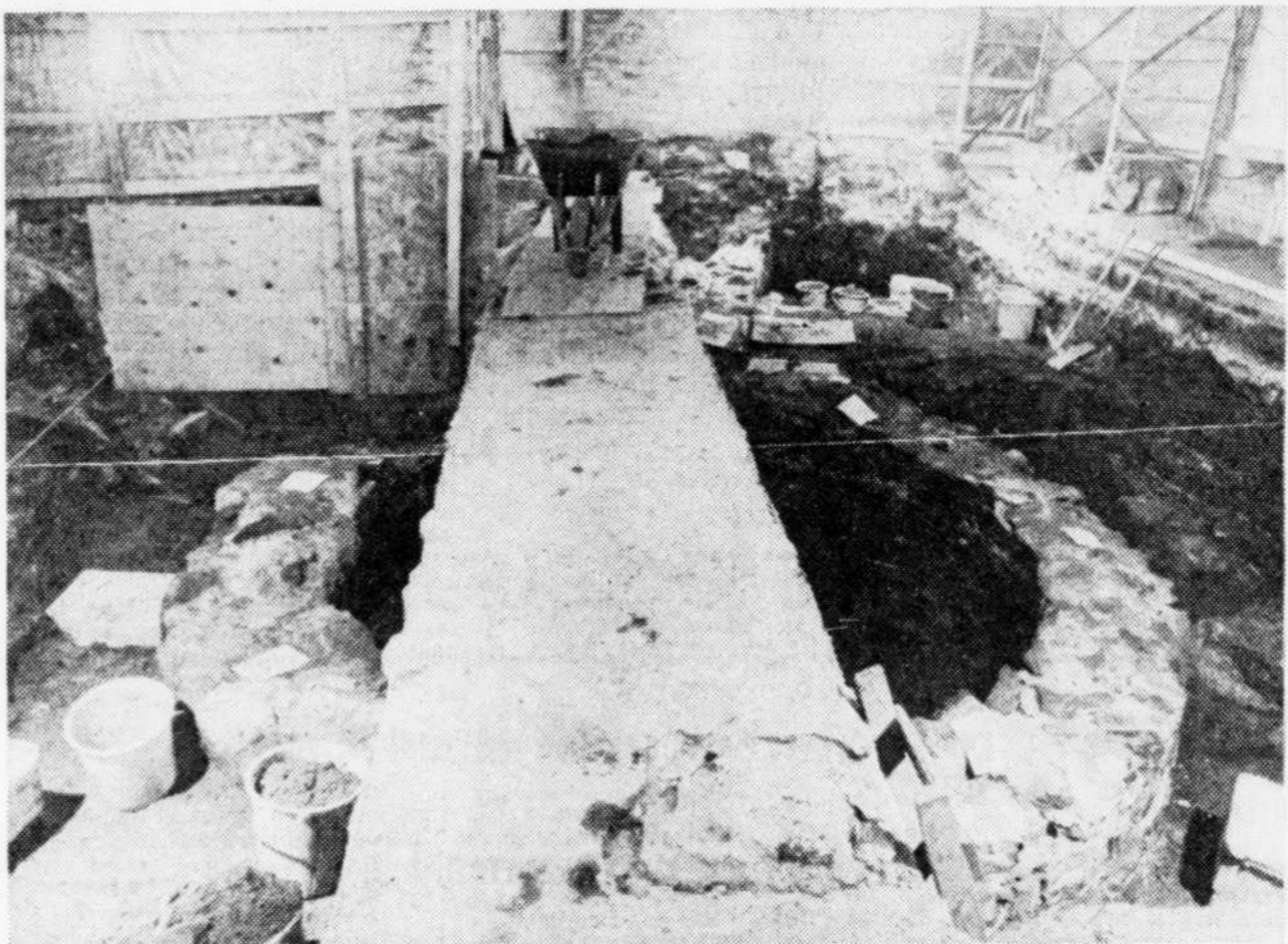
L'enquête du SOLEIL a clairement démontré que les coupures ne peuvent pas toujours être évaluées en fonction du budget global de chaque ministère.

Ainsi, dans le cas des Affaires

sociales et de l'Éducation, les budgets qu'ils affectent à leurs réseaux de centres hospitaliers, de centres d'accueil, d'écoles ou de CEGEP ou d'universités ne sont pas visés.

C'est donc dire que les \$10 millions de réduction de dépenses à l'Éducation ne peuvent être effectués que sur quelque \$70 millions et non pas sur les quelque \$2 milliards du budget total. Le même exemple peut s'appliquer aux Affaires sociales. Même aux Finances, étant donné qu'une bonne partie de son budget est déjà bloquée par les intérêts sur les emprunts du Québec.

Il faut signaler aussi que les coupures telles que suggérées par le Conseil du trésor ne seront pas toutes respectées intégralement, loin de là. Plusieurs ministères sont toujours en pleine discussion avec le Conseil du trésor pour trouver des compromis. Dans certains cas, plusieurs jours seront encore nécessaires avant d'en arriver à une conclusion.



Des démarches du ministre l'Allier dépendent la poursuite des travaux à place Royale.

Le Soleil, Roland Marcoux

Saint-Michel-Archange passe à Beauport

Les grandes villes naîtront le 1er janvier

par Louis TANGUAY

Le regroupement municipal c'est indéniablement pour le 1er janvier, dans le grand Charlesbourg et dans le grand Beauport, qui inclura le territoire de Saint-Michel-Archange.

L'Assemblée nationale a en effet, adopté en première lecture, hier après-midi, le projet de loi 255 créant ces deux nouvelles villes.

L'administration de Charlesbourg comprendra donc tel que prévu les municipalités de Charlesbourg, Orsainville, Notre-Dame-des-Laurentides et Charlesbourg-Est.

Le projet de loi confirme par ailleurs la participation de la corpora-

tion municipale de Saint-Michel-Archange à l'unité de regroupement incluant en outre Beauport, Giffard, Courville, Montmorency, Villeneuve et Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

La décision du ministre Victor C. Goldbloom relativement à Saint-Michel-Archange était attendue au terme d'une polémique opposant le principal promoteur de la fusion sur la côte de Beauport, le député-maire Marcel Bédard, à la ville de Québec puisque les autorités de Saint-Michel avaient demandé que leur territoire soit annexé à celui de la capitale.

Après la déposition de la loi, M. Bédard s'est dit heureux que le texte de loi donne gain de cause à la thèse qu'il a défendue.

Il avait même affirmé que la participation de Saint-Michel était une condition essentielle à la fusion.

Le député de Beauport a d'autre part laissé entendre qu'il suggérera des amendements sur des points de détail du projet de loi, notamment pour demander un rôle d'évaluation redressé et des modifications relatives au fonds de retraite des maires et conseillers et à la direction du contentieux de la nouvelle ville.

Du côté de Québec, dont le conseil a adopté cet automne un règlement d'annexion du territoire de Saint-Michel-Archange, le maire Gilles Lamontagne préférait hier ne formuler

aucun commentaire, laissant entendre, qu'il consulterait les personnes qui ont d'abord demandé l'annexion avant de faire une déclaration.

Les deux parties du projet de loi reprennent les éléments déjà contenus dans les requêtes présentées au ministre des Affaires municipales par les autorités des diverses villes concernées.

Le texte se présente sous la forme d'une "Charte de la ville de Beauport" et d'une "Charte de la ville de Charlesbourg".

Dans le cas de Beauport, la charte de la ville ainsi nommée prévoit cependant que la population sera

consultée sur le nom à donner à la nouvelle administration municipale, lors de la première élection générale qui se tiendra en novembre 1976.

Jusqu'à cette date, les deux villes seront administrées chacune par un conseil provisoire.

Seul le député libéral de Limoilou,

M. Fernand Houde s'est opposé à l'adoption du projet de loi en première lecture.

On prévoit cependant que le texte reviendra en deuxième lecture à la fin de cette semaine et en troisième, au début de la semaine prochaine, puisque la loi doit entrer en vigueur le 1er janvier 1976.

Une centaine de logements pour personnes âgées à Saint-Pascal de Maizerets

par Louis TANGUAY

Le projet de construction de la Société d'habitation du Québec dans le quartier Saint-Pascal de Maizerets sera destiné aux personnes âgées et comptera une centaine de logements.

Cette nouvelle obtention de source sûre, hier, sera annoncée officiellement demain soir, au cours d'une assemblée d'information convoquée à l'intention de tous les intéressés.

La résidence pour personnes âgées et retraitées sera vraisemblablement mise en chantier à court terme, faisant partie de la programmation de la SHQ et l'emplacement en ayant été choisi en collaboration avec la ville de Québec.

L'immeuble sera érigé près de l'église de Saint-Pascal, dans la cour de l'école du même nom.

Il sera construit en réponse aux démarches entreprises depuis environ six mois par un groupe de citoyens du quartier.

Trois autres édifices de logements subventionnés sont prévus par la SHQ pour la ville de Québec.

Il s'agit de projets situés dans les quartiers Saint-Roch, Saint-Sauveur et Saint-Jean-Baptiste.



Le sort de la municipalité de Saint-Michel-Archange, qui a fait l'objet de vifs débats, est décidé: elle passe du côté du grand Beauport.

Service d'Optique Elite Itée
RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE
Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.
Place Laurier, Ste Foy 653-8396
2, Édifice Place Québec 529-5883
Gare Centrale d'autobus 529-4655

l'éditorial

Les Etats-Unis dans le Pacifique

Le voyage en Chine du président Ford n'a donné lieu à aucun développement politique spectaculaire, contrairement à celui de M. Nixon, en 1972, qui marquait un tournant de l'histoire d'après-guerre. Il semble plutôt que le séjour de Ford à Pékin s'inscrive directement dans un souci d'équilibre diplomatique que cherche à maintenir Washington entre Moscou et Pékin.

Pour la Chine, l'Union soviétique a été promue au rang d'ennemi numéro un. Il n'est donc pas sans intérêt pour les dirigeants chinois que l'Ouestienne occupée en Europe une fraction des troupes soviétiques et sans doute, pour la même raison, que les Etats-Unis maintiennent une présence militaire dans le Pacifique et peut-être dans le Sud-Est asiatique. Les six principes de la doctrine de paix dans le Pacifique énoncés par M. Ford à Hawaii viseraient donc dans cette perspective, en précisant la politique américaine dans cette région, à rassurer implicitement la Chine.

Tout comme l'URSS après 1917, la Chine depuis 1949 souffre d'un complexe d'encerclement. Ce furent d'abord les Américains qui parurent le justifier par le soutien à Tchiang Kai-chek, l'interposition de la VIIe flotte entre le continent et Formose, le franchissement du 38e parallèle en Corée. Ce sont maintenant les Soviétiques qui l'imposent depuis le schisme Pékin-Moscou.

Comme il s'agit ici de voisins immédiats disposant d'une longue frontière commune, les suspicions paraissent encore plus vives de la Chine vers l'URSS qu'elles ne l'étaient à l'endroit des Etats-Unis. Les Etats totalitaires, comme on a d'ailleurs pu le constater au temps de Hitler et de Staline, ont d'ailleurs une propension particulière à se redouter entre eux; l'Union soviétique n'est pas moins inquiète de la Chine.

Le départ des Américains du Vietnam n'a contribué qu'à accuser le complexe d'encerclement de la Chine par l'URSS. Une fois les Américains partis, la théorie des dominos s'est rapidement réalisée au niveau limité de l'Indochine. A peu près simultanément au Sud-Vietnam, le Laos et le Cambodge sont tombés sous la domination de régimes communistes; les deux premiers sous la coupe de Hanoi, tandis que le Cambodge paraît devoir suivre le modèle chinois.

Mais le Nord-Vietnam est la puissance organisée et conquérante dans cette région et ses liens sont étroits avec l'Union soviétique. La perspective d'une influence soviétique sur son flanc sud n'est pas faite pour réjouir la Chine. C'est suffisant pour qu'elle souhaite, à l'instar de Sihanouk dans le passé, le maintien d'une présence militaire américaine dans le Sud-Est asiatique. L'ennemi principal a changé de camp.

Il n'est pas certain que les Américains eux-mêmes souhaitent ou puissent, à cause des contraintes de leur opinion intérieure, maintenir une présence militaire dans le Sud-Est asiatique. En revanche, leur présence militaire dans le Pacifique, auquel est relié le Sud-Est asiatique, est un impératif de leur politique étrangère.

Une fois leur frontière de l'Ouest reculée jusqu'à l'océan, la vocation vers le Pacifique du nouvel Etat-continent n'allait pas tarder à s'affirmer au même titre que l'avait déjà fait sa vocation vers l'Atlantique. Sur la fin du XIXe siècle, le traité de paix avec l'Espagne laissait tomber les derniers morceaux de son empire dans les mains du jeune colosse qui s'affirmerait de plus en plus dans le Pacifique, nécessaire à ses relations commerciales. Les Philippines, Porto Rico, l'île de Guam devinrent américains.

C'est également dans le Pacifique, après Pearl Harbour, que les Etats-Unis entrèrent, avec le poids que l'on sait, dans la seconde guerre mondiale.

Après la guerre, le traité d'Anzus (1951) entre les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande substitua les Etats-Unis à la Grande-Bretagne comme protecteur des dominions blancs du Pacifique. Il arriva de même en Indochine, en août 1954, où après les accords de Genève ils se substituèrent à la France.

La doctrine de paix dans le Pacifique énoncée par le président Ford à Hawaii, de retour de Pékin, n'est pas une politique d'engagement sur tous les points chauds du globe, comme l'était la doctrine Truman; à cet égard, elle confirme plutôt un retrait qu'une volonté de présence dans le Sud-Est asiatique (où le schisme Pékin-Moscou paraît exclure l'expansionnisme chinois). Ford fait toutefois des relations suivies des Etats-Unis avec la Chine et le Japon un élément primordial de la politique de Washington dans le Pacifique.

La Chine n'est pas une puissance navale dans le Pacifique, bien qu'elle pourrait éventuellement le devenir. Elle est cependant une puissance terrestre, forte de la population la plus nombreuse au monde, et dotée de la bombe nucléaire. Il était anormal de la tenir hors des Nations unies et dangereux qu'une des super-puissances comme les Etats-Unis n'aient pas de relations diplomatiques avec elles. Le voyage du président Nixon a mis fin à cette anomalie. Depuis, les Etats-Unis cherchent à maintenir l'équilibre dans leurs relations entre Pékin et Moscou. Le voyage de Ford à Pékin fait pendant aux accords d'Helsinki avec l'URSS, accords que Pékin exerce puisqu'ils réduisent, théoriquement, les tensions entre l'Est et l'Ouest, donc favorisent en principe une forte présence militaire soviétique aux frontières chinoises.

Le Japon est devenu un élément délicat de l'influence américaine dans le Pacifique. Jusqu'à maintenant, le Japon vivait sous l'ombre de la protection militaire américaine. Mais le Japon n'a pas tardé à devenir une puissance économique de premier ordre dans le monde et un élément politique de premier rang en Extrême-Orient. Comment concilier cette puissance économique, et probablement de plus en plus politique, sans force armée nationale significative? La question se pose avec plus d'acuité depuis le départ des Américains du Vietnam et le retrait progressif du soutien américain à Formose (inévitables dès que les Etats-Unis ont décidé de se rapprocher de la Chine). Ford a donc cherché à rassurer également les Japonais. Mais depuis l'annonce du voyage de Nixon en Chine, les Japonais ont compris qu'ils devront compter davantage sur eux-mêmes pour assurer leur sécurité, ce qui peut soulever de nouveaux problèmes dans le Pacifique.

Tournés, par leur double rivage, à la fois vers l'Europe et l'Asie, les Etats-Unis, après la crise du Watergate, l'échec militaire au Vietnam et la détente amorcée avec l'Union soviétique en Europe aspirent à assumer moins de responsabilités à la fois vers l'Atlantique et le Pacifique. D'autant plus que l'opinion intérieure est de nouveau sollicitée par les démons isolationnistes.

Mais les Américains ont retenu que le non-engagement radical de la part d'une grande puissance comme la leur doit ensuite être compensé par des initiatives lourdes de portée. Il leur importe donc de doser leurs gestes en ce domaine et de tenir compte de ses effets à la fois chez leurs alliés et leurs rivaux. Tel semble être le but du périple du président Ford à Pékin.

Gilles BOYER

l'opinion des lecteurs

Les révolutionnaires du Chili au Canada

M. le rédacteur en chef,

Dans une lettre publiée dans LE SOLEIL du 29 novembre 1975, M. A. Fernandez, qui parle au nom du Centre chilien "Pablo Neruda", de Québec, insiste sur l'urgence de mener "une campagne internationale pour que des sauf-conduits soient octroyés à deux dirigeants du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), Andres Pascal Allende et Nelson Gutierrez, qui ont réussi à briser l'encerclement militaire et à se réfugier le premier dans l'Ambassade de Costa Rica et le second dans la Nonciature Apostolique."

"Car, ajoute M. Fernandez, tant que ces patriotes resteront au Chili, même dans les locaux d'une représentation étrangère, leur vie est en danger. Il est urgent de multiplier les actions pour obliger la junte à les laisser sortir du pays."

Reclamant en même temps la libération de six autres dirigeants

politiques, "victimes de la prison et de la torture", M. Fernandez terminait sa lettre par une tirade qui se veut émouvante:

"Il faut dénoncer toute tentative de collaboration avec la junte fasciste du Chili ou avec les organismes qu'elle contrôle. Il faut empêcher que des institutions québécoises ou canadiennes puissent se salir avec le sang du peuple chilien versé par la dictature de Pinochet."

Je trouve vraiment que M. Fernandez pousse un peu fort! Le peuple canadien, et le peuple québécois encore moins, n'a eu rien à faire avec l'élection du gouvernement Salvador Allende, au Chili, pas plus qu'il n'a contribué à sa perte du pouvoir. J'ignore si messieurs Andres Pascal Allende et Nelson Gutierrez ont fait la pluie et le beau temps sous le gouvernement Allende, c'était leur privilège et leur responsabilité. Mais pourquoi, au Canada, serions-nous tenus d'inviter chez nous tous les chefs révolutionnaires qui ont connu le retour du sort en Amérique latine ou ailleurs? Qu'ils aillent donc dans les pays qui partagent les mêmes idéologies.

D'ailleurs, LE SOLEIL du 1er décembre, en page F-13, nous apportait des précisions assez éclairantes sur les deux protégés de M. Fernandez.

Une nouvelle de la Presse Associée, en provenance de Santiago, Chili, se lisait comme suit:

"Le Mouvement de la gauche révolutionnaire du Chili (MIR), mouvement illégal, a condamné à mort hier ses deux principaux chefs — dont l'un est le neveu du regretté président marxiste Salvador Allende — et a

ordonné à ses militants... et aux révolutionnaires du monde entier, d'exécuter les sentences de quelque manière et au moment qu'ils le pourront."

Le comité central du MIR déclare qu'Andres Pascal Allende, 32 ans, le chef de l'organisation, et son principal adjoint, Nelson Gutierrez, 31 ans, ont violé les ordres en vigueur quand ils ont recherché asile dans deux missions diplomatiques, en compagnie de leurs amis, le 7 novembre. Ils sont accusés de "trahison contre le parti, contre la classe ouvrière et la nation, ainsi que de désertion et de lâcheté."

Leurs compagnes, Mary Ann Beauregard, 24 ans, de nationalité chilienne et britannique, et Maria Elena Bachman ont également été expulsées de l'organisation, qui affirme grouper 5,000 membres, etc...

Conclusion: N'avons-nous pas assez de nos problèmes avec les règlements de comptes de la Mafia, tels que mis à jour par la CECCO, sans inviter les clans révolutionnaires d'autres pays à venir régler leurs comptes et leurs sentences de mort chez nous?

Ce qui se passe présentement aux Pays-Bas illustre bien les conséquences d'une trop naïve complaisance à l'égard de pseudo-réfugiés politiques. Les pauvres persécutés des Iles Moluques, accueillis en Hollande, il y a quelques années, sont devenus des terroristes qui tuent les otages, en reprochant à leur pays d'adoption de n'avoir pas servi suffisamment leurs fins révolutionnaires.

Pour éviter que la même situation se produise au Canada, la vigilance s'impose.

Donat-C. Noiseux,
1230 St-Cyrille Ouest,
Québec.



Que vient faire aux Jeux la reine Elizabeth?

M. le rédacteur en chef,

Le Gouvernement canadien s'engage à "encourager" les Jeux Olympiques, mais ne peut les financer, ne serait-ce qu'en partie, parce que ce serait trop injuste pour les autres provinces et que nous vivons dans une société juste.

Il fait sans doute partie de son encouragement que de recevoir, avec tous les égards dus à son nom, leur Majesté la Reine Elizabeth d'Angleterre, reine d'Angleterre et du Canada, afin qu'elle vienne inaugurer avec faste les Jeux Olympiques de Montréal, (QUEBEC).

Financés par la ville de Montréal et tous les Québécois en général, nous les aurons probablement, ces Jeux, mais ce seront les Jeux de tout le monde au QUEBEC. Dans ce cas-là que vient faire leur reine à Montréal? A moins qu'elle ne participe à une discipline...

Françoise Simard Ozimier,
508, rue Seigneuriale,
Beauport.

"Le soleil na pas d'chance" est de la fausse représentation

M. le rédacteur en chef,

J'aimerais vous donner mon opinion sur le film: "Le soleil na pas d'chance" de Robert Favreau. Je suis bien placé pour le faire puisqu'en 1975, j'ai vécu la vie de duchesse. Après avoir vu le film, j'en déduis qu'il n'est qu'un simple projet à thèse non représentatif.

Robert Favreau, dénigrant tout genre de concours au départ, a voulu dénoncer celui du choix des duchesses. Son film n'est pas un documentaire objectif novant informer le public

sur ce qui se passe réellement. Il a pris des scènes qui faisaient son affaire sans se soucier de montrer le contexte dans lequel elles se déroulent. Son cinéma est facile et gratuit. C'est facile de filmer un coiffeur au moment spécifique où il dit: "Toi, je te vois de telle façon". Les gens qui voient cette scène en déduisent que les duchesses sont des marionnettes, des exploitées, mais parce que je l'ai vécu, je peux vous affirmer que c'est une phrase sortie de son contexte.

Honnêtement, il aurait fallu montrer le dialogue du coiffeur et de la fille avant et après cette phrase. On aurait dû souligner le consentement de la fille au lieu de la faire passer pour une victime de l'exploitation. C'est aussi très facile de montrer les gens du choix des duchesses dans des scènes qui peuvent porter à l'interprétation. On insiste sur les gens qui nous consolent, qui nous regardent... les gens peuvent croire que... et c'est justement ce que Favreau a voulu: laisser croire que...

Je suis victime personnellement d'une scène prise hors contexte. Quand on voit une fille s'enfermer dans la salle de bain en claquant la

porte, et on voit la caméra se diriger tout doucement vers la photo de Carole, reine du Carnaval, on peut croire que... j'étais fâchée de ne pas avoir été élue reine ou que j'étais fatiguée du Carnaval... Mais moi, je sais que cette scène a été filmée une semaine plus tard pour une raison tout à fait différente. J'appelle ça de la fausse représentation.

Robert Favreau a aussi fait une erreur en se bornant sur un seul duché. Il ne donne pas une vue d'ensemble des autres filles. Ce qui se passe avec Hélène ne se passe peut-être pas avec les six autres. Hélène a eu tel comportement, telle réaction mais les six autres comment étaient-elles????? L'image que reflète Hélène n'est pas représentative. On ne se reconnaît pas en elle: pourtant il serait essentiel qu'on s'y reconnaisse puisqu'elle reflète notre image de duchesse au public... Pendant qu'Hélène pleurait, les autres riaient, pendant qu'Hélène rêvait au million, les autres travaillaient comme tous les autres jours, pendant qu'Hélène dit qu'elle aime faire parler d'elle, les autres, qu'est-ce qu'elles aiment????

J'ai été duchesse en 1975. Personnellement n'est venu me chercher. Je me suis

présentée parce que je le voulais bien. Je ne me suis pas présentée pour la garde-robe ou pour le voyage à Miami: imaginez-vous que le soir du premier jury, je n'étais pas nue et que j'avais déjà fait de beaux voyages. Le rêve ne se situe pas là du tout. Je me suis présentée au titre de duchesse pour réaliser un rêve, c'est vrai, "un rêve de prestige, de popularité et de bonheur", c'est vrai Monsieur Favreau.

Mais qu'y a-t-il de mal à vouloir se faire aimer et à se sentir utile dans son rôle????? Que ce soit dans les hôpitaux où les malades pleurent de joie en nous serrant la main ou dans des soirées dansantes, les gens sont toujours profondément heureux de nous voir. De notre côté, on essaie de leur apporter la jeunesse et la joie qui régnent durant le Carnaval. On sent que les gens nous aiment et c'est ça qui nous revalorise dans notre rôle.

Dans le film, on laisse croire que le mot d'ordre est: "Sois belle et tais-toi". Je peux vous affirmer que c'est faux: on parle avec les gens, on danse avec eux, on a du plaisir avec eux. Et c'est justement ce contact qu'on a avec les gens qui rend l'expérience si enrichissante. En aucun moment, je ne me suis sentie

exploitée par les hommes ou par le Carnaval, je me suis fait un honneur d'être moi-même et de le rester. Les opportunités mises à notre disposition ne sont que des chances pour nous aider à mieux se connaître et à s'améliorer.

A ceux qui critiquent le rôle et l'utilité d'une duchesse, arrêtez de critiquer et essayez de trouver une solution valable pour remplacer sept filles qui croient en ce qu'elles font. Trouvez-la la solution mais impliquez-vous... c'est plus difficile...

Je profite de l'occasion pour féliciter les duchesses 76, et je leur assure qu'elles vivront une expérience merveilleuse.

En guise de conclusion au film "Le soleil na pas d'chance", au lieu de dépenser 119,000 dollars avec notre argent à nous tous pour donner une fausse idée de la réalité, sincèrement vous auriez dû vous abstenir...

Dominique Tremblay
Duchesse de Champlain 75
832 Madeleine de Verchères
Québec.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

A la décharge d'Yves Pratte

Opinion

par Douglas H. Fullerton



Quelques jours après sa démission d'Air Canada, M. Yves Pratte se voit tout au plus "blâmé de maladresse" par le juge d'Estey qui a remis, lundi dernier, son rapport à la presse, rapport qui portait essentiellement sur la gestion de cette compagnie de la Couronne.

Jusqu'ici, les témoignages d'appui en faveur de M. Pratte se sont fait attendre mais son ami personnel, par ailleurs "mandarin respecté dans les milieux anglophones" a publié, samedi dernier, dans la Gazette, un long plaidoyer disculpant totalement M. Pratte et qualifiant de "racistes" les accusations de ses détracteurs.

Nous publions, après l'avoir traduit, ce texte quasi intégralement.

Rappelons que l'auteur est président du conseil d'administration de l'Hydro-Terre-Neuve-Labrador et directeur du projet de train rapide entre Montréal et Mirabel. Il a été pendant longtemps conseiller spécial du gouvernement québécois durant les années '60' et président de la Commission de la capitale nationale de 1969 à 1973.

Dans cet article, je me propose d'examiner la validité des attaques portées contre Pratte. D'abord voici clairement ma position. J'ai été un ami d'Yves Pratte pendant plus de dix ans; entre 1965 et 1968, j'ai collaboré avec lui aux travaux de la commission d'enquête sur les institutions financières du Québec. En 1969 et en 1970, j'ai été membre d'un comité d'Air Canada chargé d'étudier le système de pension de la société; ainsi occupé, j'ai appris un tas de choses sur les opérations et les problèmes d'Air Canada. J'ai gardé des contacts avec M. Pratte depuis lors et j'ai été de plus en plus convaincu que c'était un fonctionnaire, parmi les plus compétents, les mieux informés et les plus

dévoués, que le Canada ait pu mettre à la tête d'une société de la Couronne. A cet égard, je parle d'expérience autant comme ex-président de deux sociétés fédérales que comme l'ami et le familier de plusieurs hauts fonctionnaires fédéraux.

Quelles sont les accusations portées contre Pratte? D'abord qu'il n'avait pas d'expérience dans la gestion d'une société de l'air et qu'il était un ami personnel du premier ministre Trudeau. Au contraire, en tant qu'avocat pour de grandes sociétés, M. Pratte avait acquis une expérience considérable des affaires. En réalité, à l'époque où le poste d'Air Canada lui fut offert, il considérait une autre offre pour diriger une grosse corporation canadienne anglophone à un salaire trois fois plus élevé. Mais ce n'est pas mon principal point. De fait, M. Pratte avait toutes les qualités nécessaires pour diriger n'importe quelle société de la Couronne ou n'importe quel service du gouvernement: l'intelligence, le bon sens, l'expérience, la fermeté et le goût du travail ardu. Il avait d'ailleurs un entraînement de sept ans pour ce genre de travail.

Par ailleurs, toutes les sociétés d'aviation dans le monde ne sont pas dirigées par des hommes qui ont une expérience dans ce domaine, mais par des personnes qui ont oeuvré dans les affaires ou dans les services gouvernementaux. De fait, la connaissance du droit des corporations est l'un des meilleurs fondements pour diriger des institutions de ce genre de nos jours.

Quant à l'accusation selon laquelle Pratte a obtenu son poste et l'a gardé "parce qu'il était un ami personnel du premier ministre", pour citer des autorités comme le député Elmer Mackay et le Toronto Star, tous ceux qui le connaissent et savent quelque chose de ses rapports avec le premier ministre et le Cabinet au cours des dernières années, peuvent témoigner de sa fausseté.

Il n'a rencontré le premier ministre qu'une seule fois avant d'être choisi; ses relations avec lui et le Conseil des ministres ont été tendues, pour employer un euphémisme. Il répugnait à Ottawa d'avoir à envisager le besoin d'un gérant, parce que la société Air Canada aurait été fort mal administrée.

Mais quel critère les critiques invoquaient-ils pour faire cette accusation? Les profits? En dépit du fait qu'elle ait eu à assumer des liaisons peu rentables pour servir des objectifs nationaux plutôt qu'administratifs, Air Canada a un dossier plus enviable que celui de la plupart des sociétés aériennes dans le monde. Deux ou trois compagnies américaines ont été au bord de la banqueroute au cours des dernières années et il y a peu de lignes aériennes qui ne soient pas déficitaires. L'essor du transport aérien de passagers est révolu. La qualité du service? Je suis un habitué de l'avion et je peux dire que le service d'Air Canada s'est amélioré considérablement au cours des dernières années. Le système de réservation des billets est le meilleur que j'ai rencontré et on le copie à l'étranger. Le service des bagages? Air Canada ne m'a jamais perdu ou égaré de sacs de voyage en 300 voyages sur une période de cinq ans. L'horaire? Le dossier est bon, meilleur qu'avec le Canadien Pacifique, d'après mon journal de bord. La nourriture? A cet égard, je ne suis pas un admirateur d'Air Canada, mais j'ai noté un peu d'amélioration ces derniers temps. Le moral? Ouais! Les critiques disent que le moral n'a jamais été aussi bas. En vérité, je ne me suis pas fait un point d'honneur de vérifier le moral des pilotes, des hôtes et des commis de comptoir. Je ne peux pas témoigner pour donner raison aux violentes attaques contre la compagnie et sanctionner le départ de Pratte. Contrairement à ce qu'en pensent Mackay et le "columnist" Douglas Fisher, j'ai constaté que le moral du personnel d'Air Canada s'était amélioré considérablement au cours des deux dernières années. Je pense que les critiques ont trop écouté les employés malheureux, ceux qui avaient été congédiés, ou qui avaient démissionné, ou qui sont encore là, mais s'opposent aux critères de la direction pour une raison ou pour une autre. Il est nécessaire de remonter aux origi-

nes d'Air Canada et de rappeler les événements des dernières années pour comprendre ces voix discordantes.

Une compagnie "poussièreuse"

A quel genre de problèmes Pratte eut-il à faire face en prenant la direction d'Air Canada, à l'automne 1968? Quelle sorte de compagnie était-ce? Selon la réalité des faits, non selon les idées qu'on nous véhicule maintenant en nous rappelant les bonnes vieilles années? J'y étais à ce moment-là et je sais de quoi cela retourne. Laissez-moi énumérer les énormes problèmes que Pratte dut rencontrer en 1968, à peu près de cette façon-ci:

1— Le "management" Presque tous les directeurs avaient été triés par Gordon McGregor et la plupart siégeaient au conseil d'administration avant la Dernière Guerre mondiale. La science de la gestion administrative a fait tout un chemin depuis lors. En 1968, la société avait donc besoin d'un rajustement considérable.

De plus, elle n'avait pas connu de concurrence au Canada ou si peu. Elle semblait fonctionner surtout pour satisfaire les pilotes, plutôt que pour accommoder les voyageurs. Bref, plusieurs membres du personnel m'ont dit qu'il y avait eu déclin dans les affaires de la société durant la maladie de McGregor, terrassé par une crise cardiaque plusieurs années avant sa mort.

La première chose que Pratte dut faire (ce que tout homme aurait fait à sa place) a été de nommer des consultants pour évaluer la structure d'Air Canada et son système de fonctionnement et de marketing. Il s'ensuivit un profond remaniement, ce qui a sans doute été la première cause de protestation contre le nouveau régime et contre Pratte, sa cheville ouvrière.

2— L'Ouest contre l'Est Quoiqu'il ait été accompli longtemps avant la nomination de Pratte, le déménagement du siège d'Air Canada de Winnipeg à Montréal a été une source continue de mécontentement; ainsi en fut-il du déplacement du principal atelier de réparation en 1969. La vieille garde, incontestablement partisane de l'Ouest, a estimé que tout cela s'était fait pour des raisons politiques plutôt qu'économiques. Pour eux, l'Ouest avait encore été une victime de l'Est du Canada; les députés de l'Ouest ont repris cette opinion et mané le gourd.

Il est significatif que Douglas Fisher ait reconnu à la TV le 28 novembre que les services de comptabilité restés à Winnipeg ont été sa principale source de fuites et qu'il en fut de même pour Elmer Mackay. (Assez étrangement, ce fut dans les mêmes services d'Air Canada qu'il m'a été impossible d'avoir des réponses pertinentes à mes questions).

3— Les français contre l'anglais Pratte a trouvé à Air Canada une compagnie complètement anglophone. Pour se conformer à la politique du gouvernement, il a voulu en faire une société bilingue. A cet égard, il a réussi; ce fut un coup de maître, mais cette action a laissé des cicatrices et elle a soulevé la même opposition qu'on rencontre aujourd'hui dans le fonctionnarisme fédéral anglophone.

4— Les deux têtes John Baldwin, ancien ministre adjoint des Transports, fut nommé président du conseil de direction en même temps que Pratte était désigné à la présidence du conseil d'administration. Ce fut une tentative de ruse typiquement fédérale pour réaliser un compromis entre des objectifs conflictuels comme celui de l'équilibre entre l'anglais et le français. Cependant, ces arrangements à deux têtes résistèrent difficilement à l'épreuve du temps; l'une des deux rase l'autre tôt ou tard. En ce cas-ci, ce fut Pratte qui accéda au sommet, mais le retour de Baldwin comme conseiller principal au ministère des Transports en 1974 n'a sûrement pas aidé à resserrer ses relations avec Ottawa.

5— Conseil des directeurs La nomination au siège de directeur d'Air Canada est une gratification politique considérée à peine un cran plus bas que la nomination au Sénat. Cela s'explique par le laissez-passer gratuit partout dans le monde pour le directeur

et sa famille, quand ils voyagent en avion, en plus de quelques modestes honoraires. Comme la loyauté à un parti politique ou l'importance de la contribution ne s'évaluent pas en termes de connaissance, de "background", voire de sens commun, il n'est pas surprenant que la qualité du conseil des directeurs puisse laisser à désirer. En raison de cette situation, parce que la loyauté des directeurs penchera probablement du côté du gouvernement dans tout conflit entre lui et les gestionnaires d'Air Canada, le conseil constitue un milieu douteux de soutien pour les hauts fonctionnaires de la société, contrairement à ce qui existe dans presque tous les conseils d'administration de corporations.

6— L'interférence politique. Le chef d'Air Canada sent constamment de diverses manières la présence visible ou invisible du gouvernement. Qu'on pense à la décision de laisser à Winnipeg les services de comptabilité, l'usage d'un atelier d'entretien superflu et la promesse électorale d'une aérogare qui n'était pas nécessaire dans cette ville.

En période de récession, Air Canada rencontre inévitablement l'opposition du gouvernement à des réductions de personnel, quoique ses concurrents soient habituellement libres d'en faire pour des raisons d'économie. Cette façon d'agir a nu à la position concurrentielle d'Air Canada, mais c'est relativement insignifiant, si l'on compare aux décisions du gouvernement concernant les itinéraires et le degré de concurrence permise à cette société de la Couronne. Comme nous l'avons dit, les Trans Canada Air Lines de McGregor ne s'en préoccupaient guère et son seul problème a été de satisfaire l'augmentation du trafic-passager durant l'essor des années '50 et '60.

Même si le Canadien Pacifique (CP Air) se voyait limiter les liaisons aériennes intérieures, on lui accordait beaucoup de lignes internationales intéressantes aux dépens d'Air Canada. Toutefois, l'expansion du mystère aérien régional au Canada a été grandement encouragée par le gouvernement, ce qui a conduit à l'achat d'avions plus gros que nécessaire sur ces itinéraires; d'où des difficultés de financement, du lobbying et l'attribution d'échelles plus considérables pour justifier ces achats d'avions. Mais les critiques se réfèrent aux scandales déterrés par l'adroit limier MacKay et les autres; qu'en est-il de ce qu'on a révélé à la Commission Estey? Une bonne riposte, mais je n'ai pas eu le privilège de lire le rapport Estey et ne puis pas faire de commentaires spécifiques à ce sujet.

Le rapport Estey

Des rapports de presse (et il semble qu'il y ait eu autant de fuites provenant du rapport Estey que du bureau de Winnipeg) ont dit qu'il critiquerait la compétence de Pratte dans sa gestion d'Air Canada. Si c'est prouvé avec des arguments solides, ainsi soit-il. Mais il y a des aspects de ce rapport qui ne laissent pas de nous troubler. Quelle est la compétence du juge Estey pour traiter de l'adresse administrative du chef d'une société de la Couronne; normalement cette tâche n'est pas dévolue à un juge, mais à quelqu'un qui a une expérience de management. De plus, jusqu'à quel point les conclusions du rapport Estey s'appuieront-elles sur des oui-dire?

Soyons plus précis et parlons des présumées déficiences dans l'administration de la société, comme les fuites l'ont révélée à la presse ou à MacKay ou comme on les a présentées en se basant sur les témoignages devant la Commission Estey.

La plupart me semblent tourner autour de deux sujets: les conflits d'intérêt de membres du personnel (par exemple, l'hypothèque de Ménard à Sunset Crest et les aventures d'employés dans le commerce du sucre et avec les agences de tourisme), ou encore les tentatives de la société pour influencer les mêmes agences par des méthodes douteuses ou pour attirer plus de clientèle chez elle.

Quant aux manquements présumés du premier groupe,

je trouve difficile de voir comment Pratte peut être complètement responsable de la conduite répréhensible de certains cadres, quoique sans aucun doute, on le jugera coupable, vu son association avec eux. Quant aux secondes accusations, Air Canada sera certainement condamnée; mais l'une des raisons de ces initiatives est que la société ne fait ce que font les autres lignes aériennes dans le monde: tenter de s'attirer la clientèle des agences de voyage par des techniques normales ou anormales. Le gouvernement n'autorise pas Air Canada d'étendre ses activités aux agences de voyage et aux hôtels, comme c'est permis à ses concurrents.

Une autre incertitude en ce qui concerne toute cette affaire est la difficulté pour une société de la Couronne de répondre à la presse, à ses critiques justes ou injustes, qu'elles soient basées sur des faits ou des fuites des mécontents. Il existe une autre difficulté, pour toute société soumise à la critique, c'est d'avoir bonne presse. La défense fait rarement les manchettes. Les médias aiment les controverses et publieront les remarques de n'importe qui, puisque cela fait des nouvelles, ce qui à leurs yeux, aura pour effet de provoquer le lecteur et le spectateur. Le sexe, le crime, la mort soudaine, sont des faits à exploiter, surtout si cela donne apparence de dissension à l'intérieur d'une société.

Tout cela laisse supposer que M. Pratte a moins d'erreurs à se reprocher à l'intérieur que contre cette manière de voir les choses. Sans doute, avait-il certaines faiblesses qui ressemblaient plutôt à un air d'arrogance ou à un manque de souplesse, à un manque de compréhension face au personnel victime du "changement", à un trop grand sens de la minute, à une trop grande concentration de pouvoirs.

Mais ces défauts ont déjà été considérés comme des qualités pour nos managers anglo-saxon et écossais, tels les CD Howe, les Donald Gordon, les Jimmy Muir, les Nel McKinnon. On se demande vraiment s'il n'y a pas "deux poids deux mesures" pour les Anglo-Canadiens quand ils évaluent les francophones.

Voilà bien des commentaires amers, naturellement, et tout ce que je ressens pour cette affaire est beaucoup plus de l'amertume qu'autre chose. Le titre de la pièce d'Emile Zola exprime bien mes sentiments: J'accuse. Mais laissez-moi préciser mes accusations:

J'accuse le gouvernement fédéral:

- 1— de n'avoir pas apporté à Pratte tout le soutien auquel un fonctionnaire a droit;
- 2— d'éroder la capacité d'intervention d'Air Canada comme instrument de choix pour la politique gouvernementale en matière de transport par air, en favorisant ses concurrents à l'intérieur;
- 3— de refuser de donner à Air Canada le droit de faire des affaires dans des domaines permis à ses concurrents, comme les hôtels et les agences de voyage, ce qui fournit, à l'occasion, des incidents dont nous parlons plus haut et ce qui prête aux accusations portées contre la société en général et Pratte en particulier;
- 4— de ne pas avoir vu que la création de la Commission Estey mènerait inévitablement au dénigrement des Canadiens français travaillant pour le gouvernement;
- 5— de ne pas donner à Air Canada le genre d'enquête qui lui permettrait de démontrer ses capacités par rapport aux autres lignes aériennes, en dépit de tout ce qu'elle doit envisager comme litiges ou fuites politiques;
- 6— d'obliger la société à opérer

d'après les critères économiques de rentabilité, ce qui est injuste par rapport aux autres sociétés en ce qui a trait aux profits, quoique la comparaison lui soit favorable dans la situation actuelle.

J'accuse certains média et Douglas Fisher en particulier:

- 1— de juger Air Canada d'après des renseignements fournis par des mécontents;
- 2— de donner une importance exagérée à des incidents mineurs survenus chez Air Canada;
- 3— de répéter des fausses déclarations sur Pratte, par exemple qu'il est un ami du premier ministre de longue date, sans se préoccuper de vérifier ces sources de renseignements;
- 4— de créer un climat dans l'opinion publique qui condamne M. Pratte ipso facto, quel que soit son rendement comme administrateur et, par conséquent, pour la plupart des journaux anglais, empêche de publier le texte complet de sa lettre de démission.

J'accuse certains membres du Parlement:

- 1— d'utiliser ces attaques personnelles contre un fonctionnaire (par exemple Mackay aux Communes, le 13 novembre: "Le président d'Air Canada est frappé hors de combat, et s'il reste à son poste, il devient évident encore plus que c'est en raison de son adulation pour le premier ministre...") pour renforcer des tentatives autrement plus légitimes de discréditer le gouvernement;
- 2— d'attaquer Air Canada pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la performance de la société ou les accusations portées contre elle;
- 3— de présenter une image grotesque et injuste d'Air Canada et de la gestion de Pratte, ce qui causera un préjudice sérieux à long terme autant pour la société que pour les relations avec les Canadiens français dans ce pays.

Somme toute, je soutiens que ce dont nous avons réellement besoin dans ce pays est de persuader la population de considérer objectivement les réalisations de la société Air Canada dans un passé récent, sa compétence actuelle par rapport aux autres lignes aériennes, ses rapports avec le gouvernement; de tenir compte des difficultés politiques qu'elle a dû surmonter au cours des sept dernières années; et d'examiner l'action du "lobbying" qui a érodé régulièrement la position de la société comme instrument de la politique fédérale en matière de transport par air.

Je pense que le pays serait mieux servi par cette mentalité que par une enquête dont l'origine remonte à quelques accusations portées contre la maladministration de quelques individus.

Enfin, laissez-moi ajouter ce commentaire parallèle, à savoir que Yves Pratte n'est pas la première tête d'affiche d'une société de transports de la Couronne à être exposée à des attaques injustes. Sir Henry Thornton, l'homme qui a bâti le Canadien National à partir des décombres de plusieurs banqueroutes du rail, a subi le même sort. L'affaire serait trop longue à raconter en détail ici, mais les incidents qui ont porté atteinte à la réputation de Thornton, comprenaient les tentatives du CN d'acquiescer l'agence de voyage Cook et des accusations à consonance politique de maladministration. Je recommande: "La Tragédie de Henry Thornton" de d'Arcy Marsh, à tous ceux qui sont concernés par les récents événements.



LE SOLEIL

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI: \$1.00 PAR SEMAINE. SEPTIEMES ET PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI: \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITE: DU LUNDI AU VENDREDI: 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:
Par porteur, lundi au samedi:
Septièmes et Port Cartier (par porteur):
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec):
Autres comités du Québec et ailleurs au Canada:
Pays étrangers:

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
	\$12.50	\$25.00	\$50.00
	\$15.75	\$31.25	\$62.50
	\$12.50	\$25.00	\$50.00
	\$15.00	\$30.00	\$60.00
	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS
647-3233

RÉDACTION
647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ
ANNONCES CLASSÉES **647-3311**
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3536**

AUTRES SERVICES
ACHATS **647-3241**
CRÉDITS ET RECOURS **647-3236**
PERSONNEL **647-3219**
PROMOTION **647-3342**

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

Les parlementaires...

Contrôleurs suspendus...

(Suite de la première page)

(Suite de la première page)

ports, M. Paul Lafrance, député de Rivière-du-Loup, assigna le porte-parole autorisé de la compagnie Cogéma à comparaître. Et c'est sous serment (on ajourna pour chercher une bible pendant cinq minutes) que celui-ci répondit aux questions des membres de la commission.

L'article 63 dit que l'Assemblée nationale peut assigner ou contraindre toute personne à comparaître devant elle; l'article 64 protège ces témoins contre d'éventuelles poursuites en justice suite à leur témoignage et l'article 91 déclare que toute commission peut interroger des témoins sur toute matière dont elle est saisie. Si un témoin ne veut pas témoigner il est passible, selon l'article 70 d'une peine d'emprisonnement.

Entre le mépris de cour parce qu'il n'a pas respecté l'injonction qui lui avait été remise personnellement et le mépris de l'Assemblée nationale pour ne pas y témoigner le porte-parole autorisé de la compagnie Cogéma choisit la protection de l'Assemblée nationale en vertu de l'article 64.

Reste maintenant à connaître le prochain geste du juge Pierre Côté. Peut-être attendra-t-il que le procureur de l'Association des propriétaires de navires du Saint-Laurent, Me Raymond Langlois, le saisisse d'une demande en ce sens avant de déclarer qu'il y a eu mépris de cour.

Par ailleurs si le projet de loi no 214 est adopté d'ici la fin de la session, et il devrait l'être, le procureur de l'Association des propriétaires de navires qui agit également pour la Rail and Water et les Chargeurs unis, a bien fait connaître son intention d'en contester la constitutionnalité devant les cours de plus hautes instances.

La CECO implique...

a intercepté une conversation téléphonique entre Claude Dubois et l'un de ses avocats, Me Sydney Leithman.

Claude Dubois demande à cet avocat d'assister à la conférence de presse, en compagnie de Me Germain Champagne. Celui-ci ne s'y rendra finalement pas mais il lui conseille cependant de faire en sorte qu'il y ait le plus d'avocats et de gens différents, à cette conférence de presse et moins de Dubois. "J'aime mieux, dit-il, que ce soit les citoyens contre la police... (...) j'veux pas les Dubois contre la police."

Quelques heures après, la conférence de presse était convoquée. Au sein des Dubois n'y assistait. Un reporter de Allo-Police, Jacques Durand, a affirmé qu'à son arrivée au bar, le comité de réception était composé de Tony Bactucio, propriétaire officiel du bar, de Me Germain Champagne et de deux journalistes du Journal de Montréal qui, depuis plusieurs années, sont affectés aux affaires judiciaires. Ils sont donc régulièrement appelés à écrire sur les procédures juridiques contre les membres de cette famille.

Me Jacques Dagenais, l'un des procureurs de la CECO, a projeté le film de cette conférence de presse au cours de laquelle France Landry accuse notamment la police de l'avoir brutalisée. Immédiatement après la projection, la barmaid âgée de 22 ans

pareil cas. Non, a répondu le premier ministre.

Pour sa part, le chef de l'Union

Les chauffeurs de...

(Suite de la première page)

la Ligue des chauffeurs de taxis serait décidée à entreprendre des procédures pour protéger la vie de ses membres.

Certains chauffeurs ont critiqué vertement la justice qui avait libéré sous cautionnement le présumé meurtrier actuel, à la suite de deux vols à main armée.

D'autres chauffeurs se sont dits révoltés du traitement affreux réservé à leur compagnon et ont laissé voir leur intention de se munir de gilettes, de chaînes et de bâtons, si le ministère des Transports ne réussit pas à faire amender la loi leur défendant d'avoir des articles du genre dans leurs voitures.

Des propriétaires de flottes de taxis ont prétendu que la tragédie du jeune Giguère aboutirait à la conséquence de rendre difficile l'embauchage de chauffeurs pour le service de nuit.

Au défilé pour le cimetière Saint-Charles, quelques taxis affichaient dans une vitre une illustration bien évidente du présumé meurtrier comme un reflet de l'indignation des chauffeurs à l'endroit de celui-ci et comme s'ils le désignaient pour être l'auteur de la disparition d'un regretté compagnon.

(Suite de la première page)

admettait que son histoire était un coup monté.

Un prête-nom

Plus tôt, la CECO a démontré que le Robert bar-salon où avait eu lieu cette conférence de presse était en fait la propriété de la famille Dubois, plus exactement de Raymond Dubois.

Celui-ci l'aurait acquis en 1970 après que l'ancien propriétaire (dont le nom n'a pu être dévoilé hier) eût finalement compris qu'il ne pouvait plus résister aux frères Dubois.

Raymond Dubois lui a offert \$25,000 pour son établissement, mais c'est finalement Tony Bactucio qui en est devenu le propriétaire officiel. La police n'a pas réussi, jusqu'à présent, à retracer Bactucio pour le faire témoigner. L'acte de vente s'est signé en présence du notaire Maurice Proulx, qui est venu confirmer, hier, que Dubois assistait à la signature et que ce n'est qu'à la dernière seconde qu'il a appris que le nouveau propriétaire était Bactucio.

En 1967, l'ancien propriétaire avait refusé de payer une quote-part de 10% de ses bénéfices et de verser régulièrement \$100 pour la "protection", comme le lui demandait Marcel Martel. Celui-ci a été assassiné il y a un an à l'Astro Club.

En mai 1969, Marcel Martel, Bob Vézina et André Fontaine ont participé à un saccage en règle de l'établisse-

ment, causant des dommages d'une valeur de \$40,000. Les trois fiers-à-bras écoperont finalement chacun de trois ans d'emprisonnement au cours d'un mémorable procès auquel ont assisté les frères Dubois. Un policier a précisé que pendant toute la durée du procès, Raymond et Jean-Guy Dubois sont constamment intervenus pour conseiller les avocats des trois accusés, au point de donner l'impression à la cour que c'était en réalité eux qui étaient accusés.

Ruiné et la santé dangereusement atteinte par sa longue lutte aux frères Dubois, l'ancien propriétaire a déclaré qu'il avait accepté l'offre parce qu'il n'avait plus le choix. Il aurait tout aussi bien pris \$5,000 que les \$25,000 qui lui ont été versés. Quoi qu'il en soit, il ne lui est resté que \$2,000 de cette somme, après avoir payé tous les comptes.

Quelques mois plus tard, Raymond Dubois s'est même permis la fantaisie de lui réclamer, par lettre d'avocat, une somme de \$15,000 qu'il était supposé lui devoir. Le témoin a appelé l'escouade des fraudes de la police de Montréal et n'a plus jamais entendu parler de cette réclamation assez spéciale.

Pratique courante

M. Pierre Beaudry, secrétaire général de l'Association canadienne des contrôleurs, section Québec, a signalé, hier, que partout à travers la province, un mouvement de solidarité s'est levé, et que même si l'usage du français est interdit, il est devenu pratique courante, principalement dans les communications au sol entre francophones.

"Nous allons respecter les règlements autant que possible, mais si c'est nécessaire nous allons parler français", a dit un collègue des deux contrôleurs suspendus, M. Noël Salomon, qui a indiqué l'intention de ses confrères de lancer une plainte au ministère fédéral des Transports, pour protester de leur suspension.

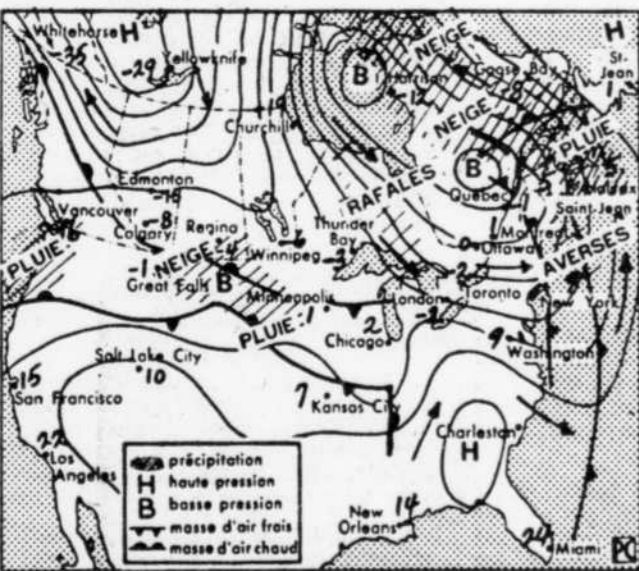
ment, causant des dommages d'une valeur de \$40,000. Les trois fiers-à-bras écoperont finalement chacun de trois ans d'emprisonnement au cours d'un mémorable procès auquel ont assisté les frères Dubois. Un policier a précisé que pendant toute la durée du procès, Raymond et Jean-Guy Dubois sont constamment intervenus pour conseiller les avocats des trois accusés, au point de donner l'impression à la cour que c'était en réalité eux qui étaient accusés.

Ruiné et la santé dangereusement atteinte par sa longue lutte aux frères Dubois, l'ancien propriétaire a déclaré qu'il avait accepté l'offre parce qu'il n'avait plus le choix. Il aurait tout aussi bien pris \$5,000 que les \$25,000 qui lui ont été versés. Quoi qu'il en soit, il ne lui est resté que \$2,000 de cette somme, après avoir payé tous les comptes.

Quelques mois plus tard, Raymond Dubois s'est même permis la fantaisie de lui réclamer, par lettre d'avocat, une somme de \$15,000 qu'il était supposé lui devoir. Le témoin a appelé l'escouade des fraudes de la police de Montréal et n'a plus jamais entendu parler de cette réclamation assez spéciale.

A sa demande, la CECO a interdit à la presse de publier sa photo et de citer son nom. Depuis ces événements, cet homme d'une cinquantaine d'années a tenté de se refaire une vie dans un autre milieu.

la météo



prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour le Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain.

Chibougamau: nuageux avec neige passagère. Maximum moins 6. Aperçu pour demain: nuageux avec quelques averses.

Pontiac-Témiscamingue et Haute-Mauricie: neige et risque d'un peu de pluie verglaçante. Chutes de neige locales en soirée. Venteux par moments. Maximum moins 2 à moins 4. Aperçu pour demain: nuageux avec quelques averses de neige.

Abitibi: neige se changeant en chutes de neige locales en soirée. Maximum moins 4. Aperçu pour demain: nuageux avec quelques averses de neige.

Montréal et Outaouais: nuageux avec quelques périodes de pluie ou de pluie verglaçante en matinée. Nuageux avec de la neige en après-midi. Venteux par moments. Maximum moins 2. Aperçu pour demain: nuageux avec des averses de neige.

Laurentides: nuageux avec de la neige et risque d'un peu de pluie verglaçante. Venteux par moments. Maximum moins 2. Aperçu pour demain: nuageux avec des averses de neige.

Cantons de l'Est: nuageux avec quelques périodes de pluie. Maximum 4. Aperçu pour demain: nuageux avec des averses de neige.

Québec et Trois-Rivières: nuageux avec des périodes de neige et de pluie verglaçante. Maximum moins 2. Aperçu pour demain: nuageux avec des averses de neige.

Saguenay-Lac-Saint-Jean: neige passagère et venteux par moments. Maximum moins 6 à moins 8. Aperçu pour demain: nuageux avec de la neige.

Rimouski et Baie-Comeau: nuageux avec de la neige parfois mêlée de pluie verglaçante. Maximum moins 2 à moins 4. Aperçu pour demain: nuageux avec de la neige.

Côte-Nord et Gaspésie: nuageux avec de la neige commençant en matinée et parfois mêlée de pluie verglaçante, surtout en Gaspésie. Maximum moins 4 à moins 6. Aperçu pour demain: nuageux avec de la neige.

températures

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

Dawson	Min. -47	Max. -47
Vancouver	-8	9
Edmonton	-1	2
Calgary	-2	2
Yellowknife	-32	-29
Saskatoon	-3	3
Regina	-10	2
Winnipeg	-7	-1
Churchill	-23	-18
Sudbury	-8	-5
Toronto	-2	3
Ottawa	-12	-3
Montréal	-10	-1
Québec	-11	-3
Fredericton	-15	-5
Moncton	-14	-3
Halifax	-8	1
Charlottetown	-9	-1
St-Jean, T.-N.	-5	-2
Chicago	-2	1

soleil

JEUDI
Lever 7.20
Coucher 15.56
Durée 8.36

marée

JEUDI
Haute 0h00
Basse 7h20
Haute 12h45
Basse 19h45

ON A TOUT CE QU'IL FAUT POUR QUE VOUS FASSIEZ BONNE CHÈRE AUX FÊTES!

POULET
3 A 4 LIVRES
Catégorie A
Canada
congelé, éviscéré
La livre

.78

BACON
TRANCHE
SODOR
La livre

1.69

JAMBON
CUIT
Tranché SODOR
Paquet 6 oz

1.17

EPERLAN
DU LAC
Nettoyé
congelé
Cello 1 livre

.58

FRUITS ET LEGUMES

<p>POMMES McINTOSH Culture du Québec Canada de Fantaisie Cello 3 livres</p> <p>.59</p>	<p>ECHALOTES Produit Etats-Unis 2 pçts pour</p> <p>.29</p>	<p>PIMENT VERT Produit importé La livre</p> <p>.67</p>	<p>CITRONS Grosseur 140 Produit Etats-Unis 3 pour</p> <p>.49</p>
---	--	---	--

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 13 DECEMBRE 1975.

FROMAGE
KRAFT
CANADIEN
Tranche
individuelle
Cello 16 onces

1.39

JUS DE
TOMATES
PROVIGO
Fantaisie
Boîte 19 onces

.25

SOUPE
PROVIGO
Poulet et nouilles
Format 2 enveloppes

.29

SOUPE A L'OIGNON
PROVIGO
Format 2 env. **.39**

FEVES COUPEES
JAUNES OU VERTES PROVIGO
Boîte 14 onces **.29**

MAIS EN GRAINS
PROVIGO Choix
Boîte 12 onces **.41**

POMMES DE TERRE
ENTERES PROVIGO Choix
Boîte 19 onces **.34**

PATES ALIMENTAIRES
PROVIGO, Macaroni coupé, spaghetti ou spaghetti
Cello 1 livre **.36**

ANANAS TRANCHES
PROVIGO
Boîte 28 onces **.69**

CHOCOLAT PROVIGO
CaramelsRoll, Rosebuds ou Wafers
Cello 12 onces **1.29**

SIROP DORE
PROVIGO
Contenant 26 onces **.63**

POLI ACRYLIQUE
PROVIGO
Contenant 27 onces **1.29**

PEROXIDE PROVIGO
10 Volumés
Bouteille 8 onces **.31**

BONBONS
DES FETES
VIAU
Variétés de
6 à 10 onces
Le Cello

.59

CHOCOLAT
LOWNEY
Buds, Macarons
ou Wafers
Boîte 3 livres

3.99

PATATES
CHIPS
PROVIGO
Sac 11 onces

.89

AUTRES AUBAINES

<p>CAFE INSTANTANE NESCAFE Bocal 10 onces 2.94</p> <p>CEREALES SPECIAL K DE KELLOGG Boîte 11 onces .92</p> <p>JAMBON CUIT MAPLE LEAF FESSE Boîte 1 1/2 livre 3.69</p> <p>SAUCISSE BURNS CAMPFIRE Boîte 15 onces 1.18</p> <p>SAUCE A PIZZA FREDDY Régulière Format 12 onces .63</p> <p>SAUCE A LA VIANDE FREDDY Jarre 24 onces 1.44</p> <p>OLIVES FARCIES CORONATION, Manz. Non placées Bocal 12 onces .93</p> <p>OIGNONS SUCRES CORONATION Bocal 12 onces .93</p> <p>GHERKINS SUCRES CORONATION Bocal 12 onces .97</p> <p>CHOCOLAT SEMI-SUCRE CHIPS Format 12 onces 1.18</p>	<p>MARGARINE BLUE BOWNET MOLLE La livre .83</p> <p>SHORTENING BAKEAST BURNS La livre .69</p> <p>CHOCOLAT NELSON Rosebud, Macaron ou Wafers Boîte 5 livres 6.99</p> <p>ARACHIDES BLANCHES KRISPY KERNELS Cello 18 onces 1.09</p> <p>BISCUITS DAVID Swiss Wafers, Caramel Wafers ou Coffee Wafers Format 10 onces .73</p> <p>BISCUITS SODA Premium de Christie Boîte 1 livre .71</p> <p>ASSIETTES ALUMINIUM LAVO 6 assiettes 9 pouces .39</p> <p>DETERGENT LIQUIDE MIR 2 bouteilles 24 onces .99</p>
--	--



monsieur québec

par yves bernier

Donne ton deux!

"Donne ton deux et tout le monde y va être heureux". C'est le slogan de la collecte de la Guignolée, édition 1975, qui a débuté hier à Québec. C'est le Cercle des voyageurs et hommes d'affaires de Québec Inc., qui collectent avec leurs bas de Noël, et l'argent recueilli est remis à la Société Saint-Vincent-de-Paul pour aider

les enfants défavorisés. La campagne se poursuit jusqu'à la veille de Noël. Les dimanches 14 et 21, les membres visiteront les maisons privées. Centres d'affaires, centres industriels, édifices à bureaux seront visités durant les jours d'ouverture.

Diner reporté

Oyez, oyez! gentes dames et beaux messieurs permanents ou autres du Parti libéral, votre soirée bénéfique au profit des services du parti, au Grand Théâtre, qui devait avoir lieu vendredi le 12, a été reportée au 24 février, à cause de la récente grève des Postes. Les postiers ont même dérangé les libéraux.

Lâchez pas!

Mariée, elle est enceinte d'un second enfant, et l'exécutif de la commission scolaire régionale

La Ch. de Commerce marque le pas

"Hospitalité-Québec disparaît", disions-nous vendredi dernier. Nous précisions également, très clairement, que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec métropolitain, créateur de l'organisme de commercialisation touristique, s'engageait à "respecter tous les engagements contractés" par l'organisme. Il n'y a donc pas lieu de paniquer. Il faut ajouter à cela que la Chambre a décidé de signer l'entente prévue avec Hospitalité-Québec pour le programme "Destination-Québec, 1976-77". De plus, la revue de prestige de l'organisme que l'on retrouvait jusqu'à maintenant dans les hôtels et organismes touristiques de la région, continuera d'être publiée, pour l'automne-hiver 76, mais sera distribuée à l'extérieur de Québec à titre promotionnel. Les promoteurs d'une société mixte de tourisme à Québec, dont la Chambre, sont confiants de la voir naître en mars prochain. A ce moment, les opérations de commercialisation de la défunte Hospitalité-Québec (il ne reste que le nom, à toutes fins pratiques), pourraient être transférées dans la nouvelle société.

La Chambre et l'aluminerie

Orléans vient de la nommer principale de l'académie Sainte-Marie, de Beauport, école secondaire qui compte plus de 1.500 élèves et 83 professeurs. C'est Mme Murielle K. Lefebvre, vice-principale de l'école depuis cinq ans. Sa nomination devrait être entérinée à la réunion des commissaires, le 17 décembre prochain, et elle remplacera M. Lucien Côté, nommé dans une autre école de la régionale. Personnellement, nous vous souhaitons de donner naissance à un garçon (le premier-né est une fille), et professionnellement beaucoup de succès avec vos 1.500 autres enfants.

M. Gilles Richard, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec métropolitain, estime que la décision du ministre Guy Saint-Pierre de reprendre à neuf le dossier de l'implantation d'une aluminerie dans la région, est la solution logique. "Pour nous, le dossier commence", a-t-il déclaré, lundi soir, à l'occasion du party de fin d'année de la Chambre, à Place Haute-Ville. C'est pas compromettant et ça ne veut rien dire.



Petite vengeance?

Sans doute pour se venger du groupe de citoyens qui s'est opposé à son motel et son édifice de 12 étages, M. Raymond Malenfant a fait installer une pancarte annonçant la construction de son édifice à bureaux de 11 étages, qu'il baptisera du nom de "La Vigilance" (sur la pancarte le mot est écrit avec un "e"... et le bon français messire?), sans doute en l'honneur du "Comité de Vigilance" qui s'est opposé à son projet initial.



Etude sur les retombées de l'incinérateur

La Communauté urbaine de Québec (CUQ) a reçu le 3 décembre des appareils pour prendre des échantillons des nuisances produites par l'incinérateur dans le quartier Limoilou.

Le Mouvement Environnement Limoilou (MEL) nous a fait savoir, hier, que d'après le Service de protection de l'environnement du gouvernement du Québec les expertises débuteront le 12 janvier 1976 pour se poursuivre jusqu'à la fin du mois.

Les résultats des prises d'échantillons devraient être

connus au cours de la dernière quinzaine de février.

Au Service de protection de l'environnement, on assure le MEL que si les nuisances existantes sont causées par un mauvais ajustement des appareils ou un contrôle inadéquat, des correctifs seront apportés aussitôt.

Si, par contre, il s'agit d'autres causes, des directives appropriées seront émises.

Le président du MEL, M. Raymond Pageau, espère que ces études seront profitables pour les gens de Limoilou.

C. LECLERC & FILS

BOUCHERIE - EPICERIE - FRUITS ET LEGUMES
862 est, rue Saint-Joseph - 522-2788
A l'entrée est du MAR. ST-ROCH (coin St-Dominique)
ATTENTION SPECIALE RESTAURATEURS PRIX DU GROS

STEAK DE RONDE Tranche complète Boeuf de l'Ouest	\$1.49	DEMI-BOEUF DE L'OUEST, PREPARE POUR CONGELATEUR	lb .69
HAUT DE COTE et PALETTE Boeuf de l'Ouest	lb .59	CUISSES de DINDE CONGEELES	lb .69
STEAK HACHE Tre qualité	lb \$1.19	ROTI de LARD EPAULE 6 à 8 lb	\$1.19
BOEUF FRAIS HACHE Toutes les heures 3 lb	\$1.49	HAUT de PATTES de LARD lb .59	LARD SALE GRAS lb .49
ROSSIF SURLONGE Boeuf de l'Ouest frais	lb \$1.69	LARD HACHE lb \$1.39	CHOPS de LARD lb \$1.49
STEAK HAUT de RONDE ET TALON congelés de 8 à 10 lb	\$1.29	BACON sans couenne LARD SALE ENTR.	lb \$1.39
RIB STEAK T-BONE STEAK	lb \$1.59	CRETONS FRAIS DE CHEZ NOUS 2 bols pour	\$1.39
DEVANT de VEAU lb .56		TETE FROMAGEE 2 bols	.99
FESSE de VEAU Congelée complète	lb \$1.19	SAUCISSES FRAICHES ou FUMEEES 3 lb pour	\$1.49
CHOP VEAU LB	\$1.29	DEUFS PEE WEE 3 douz.	\$1.49

STATIONNEMENT GRATUIT CHEZ ASSH

VENTE DE DISQUES

RAPPEL

<p>BEETHOVEN 9 SYMPHONIES KARAJAN</p> <p>38⁹⁹ PRIX SUGGERE \$49.98</p>	<p>HAENDEL MESSIE MACKERRAS</p> <p>17⁹⁹ PRIX SUGGERE \$26.98</p>
---	---

SOUSCRIPTION 1975-1976

<p>MOZART QUINTETTES QUATUOR AMADEUS</p> <p>16⁹⁹ PRIX SUGGERE \$26.98</p>	<p>MONTEVERDI LES VEPRES SCHNEIDT</p> <p>16⁹⁹ PRIX SUGGERE \$26.98</p>
<p>BRAHMS CHANSONS POPULAIRES MATHIS-SCHREIER</p> <p>16⁹⁹ PRIX SUGGERE \$26.98</p>	<p>RAVEL MUSIQUE ORCHESTRALE OZAWA</p> <p>21⁹⁹ PRIX SUGGERE \$33.98</p>
<p>PAGANINI CONCERTOS ACCARDO</p> <p>27⁹⁹ PRIX SUGGERE \$44.98</p>	<p>TCHAIKOVSKY OEUVRES DIVERSES KARAJAN</p> <p>32⁹⁹ PRIX SUGGERE \$53.98</p>

musique d'automne

DISQUAIRE
DANS LE VIEUX QUEBEC
AU 1049 DE LA RUE ST-JEAN
COMPOSEZ 694-0723

914 ST-JEAN PLACE LAURIER
STATIONNEMENT GRATUIT PARC-AUTOS D'YOUVILLE

SAC ET BOTTES CONFECTIONNES D'UNE PEAU EXCEPTIONNELLEMENT SOUPLE, QUI SE DISTINGUENT PAR DES MOTIFS ORIGINAUX, ESTHETIQUES ET FONCTIONNELS.

Pas de gel des primes d'assurance-auto (Lise Bacon)

par Roger BELLEFEUILLE

Les compagnies d'assurance-automobile peuvent encore dormir en toute quiétude sur leurs deux oreilles: le gouvernement du Québec ne semble aucunement enclin, du moins pour le moment, à prendre quelque mesure susceptible de contrer une éventuelle hausse des primes.

Selon le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Bacon, le gouvernement du Québec n'a en effet aucune visée monopolistique à l'endroit de cette puissante industrie et c'est à celle-ci uniquement qu'il appartient d'établir ses coûts.

Le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, tentait de savoir de Mme Bacon, hier, à l'Assemblée nationale si l'on pouvait s'attendre, avant la fin de la présente session, à un gel gouvernemental des primes d'assurance-auto, face à une possible hausse de 10 à 25% en février prochain.

Or, de faire savoir le ministre, les compagnies d'assurance ont généralement "la courtoisie" d'informer le surintendant général des assurances, qui relève de son ministère, de toute intention d'augmentation des primes. A moins que cette courtoisie ne soit en veilleuse, le ministre n'a eu vent d'aucune intention semblable jusqu'ici, sinon par les journaux. Donc pas de nouvelle, pas de geste coercitif par anticipation.

D'ailleurs, Mme Bacon n'apparaît guère friande des mesures étatiques dans ce secteur. De retour de la Colombie-Britannique, entre autres provinces, afin de se rendre compte sur place des expériences à cet égard, elle a fait état d'un déficit de \$100 millions que les Colombiens devront assumer, au chapitre de l'assurance-automobile étagée, à la fin de la présente année. "C'est cela un régime étatique", a-t-elle lancé à l'endroit du député de Lafontaine.

Mme Bacon s'est réfugiée à nouveau derrière l'autonomie des assureurs privés, quand il lui fut demandé si le gouvernement entendait prendre des mesures pour "forcer" les compagnies à accepter "les cas à risques élevés", comme les moins de 25, ou encore de les forcer à obtenir l'approbation préalable d'un gouvernement avant d'appliquer toute hausse.

"Ce n'est pas au gouvernement, a-t-elle répliqué assez vivement, de fixer le taux des primes".

Les taux d'assurance, s'ils sont haussés, s'aligneront-ils sur les directives anti-inflationnistes des gouvernements d'Ottawa et de Québec tout au moins?

Mme Bacon a pris avis de cette question du chef parlementaire du PQ, M. Jacques-Yvan Morin.

Mme Payette suggère de dépolitiser la fête nationale

MONTREAL (PC) — Mme Lise Payette, présidente du Comité des fêtes nationales 1975 qui se sont déroulées sur le Mont-Royal en juin dernier et à laquelle ont participé plus d'un million de personnes, a recommandé, hier, la formation d'une corporation autonome avec carte provinciale, qui pourrait rendre compte de son mandat annuellement.

Selon Mme Payette, "l'on doit rester conscient que les luttes menées, sur le plan politique, par les actuels responsables de cet événement, soit la Société Saint-Jean-Baptiste, peuvent nuire au besoin absolu de dépolitisation de la fête nationale".

Depuis juin, la présidente a attiré l'attention des principaux intéressés à ce sujet, sur le changement de structures à court et à long terme.

Six mois après, seul le ministère des Affaires culturelles a fait connaître son accord avec ce projet. Après treize mois d'activités, le Comité des fêtes nationales 1975 termine aujourd'hui son mandat.

Le Comité des fêtes a également remis aux membres de la presse le rapport financier de la fête nationale 1975, qui se solde par un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de \$10,000 à \$12,000.

Comme au bon vieux temps...



LAVAGE + APPLICATION DE CIRE = \$1.00 / 1.50¢*

Les établissements Shell ci-dessous vous offrent le lavage à 25¢, plus 25¢ pour l'application de cire—comme au bon vieux temps, quand les enfants du quartier lavaient votre voiture pour quelques cents.

En signe de remerciement à l'égard de leur clientèle, les établissements Shell dont les noms suivent offrent un lavage et une application de cire à tous les automobilistes qui viendront y faire le plein d'essence—et cela, pour 50¢ au lieu de \$1! Cette offre est valable du 1er au 31 décembre.

Contre les méfaits de l'hiver

En hiver, des lavages fréquents suivis d'applications de cire font que la carrosserie de votre voiture risque moins d'être attaquée

par le sel, le calcium, etc. Profitez donc de l'offre de ces établissements Shell quand vous aurez besoin d'essence.

Les essences Shell

Shell vous offre trois essences de qualité: Shell ordinaire, Super Shell, et Shell Ultra, l'essence sans plomb. Trois essences de qualité répondant aux exigences des voitures modernes. Vous trouverez aussi chez nous l'huile à moteur Shell Super et beaucoup d'autres excellents produits Shell.

*Offre valable du 1er au 31 décembre, chaque fois que vous faites le plein d'essence.

Profitez de l'offre de "lavage et application de cire à 50¢" pendant tout le mois de décembre aux lave-autos Shell suivants:

1915, boul. Masson, Les Saules
2480, boul. Ste-Anne, Québec
4665, De Gaulle, Charlesbourg

7650, Henri Bourassa, Charlesbourg
265, boul. Hamel, Ville Vanier
3330, De la Pérade, Ste-Foy



Aide-toi, Shell! t'aidera!

Le sort des terres de Saint-Augustin connu début 1976

Par Benoit ROUTHIER

Ce n'est pas avant deux ou trois semaines (autant dire après les Fêtes) que la population connaîtra le sort réservé aux terres qui faisaient jusqu'ici l'objet d'expropriation à Saint-Augustin, en vue

de l'implantation d'une aluminerie.

En effet, le comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) a référé toute la question, hier, au secrétariat de la CUQ.

Celui-ci devra faire un tra-

vail de recherches pour connaître les coûts d'un désistement éventuel et des implications légales d'un tel processus.

Les opinions sont partagées au sein du comité exécutif quant à la décision à prendre.

D'autres ont continué à apporter l'argument de la nécessité d'avoir une banque de terrains assez grande pour accueillir une grosse entreprise que le site de Saint-Augustin était le meilleur.

D'autres, tel le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, ont changé d'opinion depuis les déclarations du ministre Guy Saint-Pierre, de l'Industrie et du Commerce, la semaine dernière. Ils souhaitent donc un arrêt des expropriations.

Il ne fait aucun doute que le maire de Sainte-Foy, M. Ben Morin, est de cette opinion, lui qui était loin de priser le projet d'une aluminerie à Saint-Augustin.

Quant au président du comité exécutif, M. Armand Trottier, il continuera toujours de défendre son idée d'une banque de terrains au cas où une grosse industrie

viendrait exprimer son désir de s'installer dans la région.

Gel depuis trois semaines

D'autre part, les procédures d'expropriation sont à toutes fins utiles arrêtées depuis quelque trois semaines.

La prise de position du comité exécutif de la CUQ peut toutefois être interprétée comme un indice que les expropriations cesseront.

En effet, s'il n'était pas dans l'intention de la majorité des membres du comité exécutif de la CUQ d'abandonner ce site, pourquoi alors feraient-ils faire une étude des implications d'un désistement?

De toute façon, les procédures d'expropriation ne sont pas rendues bien loin. Une seule a été rendue à terme jusqu'ici et représente une somme négligeable, soit quelque \$18.500.

Militent en faveur de l'abandon du site les nombreuses protestations de divers organismes et de la population, les études écologiques jusqu'à un certain point, la sensibilisation de l'opinion publique sur l'urgence de protéger et de rendre à l'agriculture les bonnes terres arables, sur la perte considérable que représenterait pour les Québécois en général la disparition de la ferme expérimentale de l'université Laval, etc.

Un site "brûlé"

Pour employer un langage du "milieu", on peut se demander jusqu'à quel point Saint-Augustin n'est pas d'ores et déjà un site "brûlé" pour toute grosse industrie.

D'ailleurs, les contradictions entre les premières et dernières déclarations d'abord du ministre Saint-Pierre et ensuite du maire

Lamontagne de Québec tendent à prouver cet avancé.

En effet, lors d'une première conférence de presse, le ministre de l'Industrie et du Commerce disait qu'aluminerie ou non, les expropriations étaient justifiées par le besoin d'une banque de terrains. Le maire Lamontagne était du même avis.

Mais la semaine dernière, suite entre autres à la divulgation du rapport écologique de la firme Marsan, le ministre recommandait à la CUQ de mettre fin aux expropriations. Le maire Lamontagne a abondé dans le même sens.

Ces déclarations contradictoires laissent entendre que, finalement, les terres de Saint-Augustin faisaient l'objet de procédures d'expropriation dans le but bien précis de l'implantation d'une aluminerie. La nécessité d'une banque de terrains n'était qu'une façon de pré-

senter le sujet où MM. Saint-Pierre et Lamontagne réalisent maintenant que le site Saint-Augustin fera toujours l'objet de protestations, quelle que soit l'industrie qui tentera de s'y installer.

Il reste M. Trottier à parler d'une banque de terrains. A-t-il des acolytes au sein du Comité exécutif? Chose certaine, il est très minoritaire.

On peut encore aller plus loin et se demander si désormais Saint-Augustin ne fera pas les frais d'une lutte intestine à la CUQ, lutte qui a comme principaux acteurs MM. Lamontagne et Trottier.

Il y a belle lurette que tout le monde sait que le torchon brûle, qu'une lutte de prestige est menée par ces deux personnages dans la région.

La question des expropriations sera sûrement l'occasion d'un crescendo de la guerre entre ces deux élus.

Transport et construction: le gel des prix et des salaires touchera plus de travailleurs

OTTAWA (PC) — A compter de demain, des milliers de travailleurs du transport et de l'industrie de la construction et des manutentionnaires de grain pourraient être soumis aux restrictions fédérales imposées en vertu du contrôle des prix et des salaires.

Le ministre des Finances Donald Macdonald a annoncé hier aux Communes que des amendements à la loi, étendant les pouvoirs de la Régie fédérale, seront applicables aussitôt adoptés.

L'amendement prévoit que les travailleurs employés par les compagnies de navigation, de débardage, de camionnage et de manutention des grains, seront soumis à la loi même si ces compagnies emploient moins de 500 personnes. Dans l'industrie de la construction, les compagnies seront aussi soumises à la loi même si elles emploient moins de 20 employés.

Le ministre Macdonald croit qu'il est essentiel que le Bureau de révision et de prix et des salaires donne immédiatement au gouvernement le pouvoir de placer les compagnies de ces secteurs sous le coup de la loi anti-inflation. M. Macdonald appuie sa requête sur le fait que le public en général a accordé son support au programme fédéral de lutte à l'inflation.

Le Nouveau parti démocratique s'est objecté aux contrôles et les conservateurs ont exprimé des réserves sur l'extension du programme.

16 mois ou moins

Le programme fédéral pourrait s'appliquer initialement pour une période de 16 mois au moins, dans certaines provinces, dans les cas tels les honoraires professionnels et les salaires des fonctionnaires. Cet amende-

ment, qui serait apporté suite à une entente fédérale-provinciale, a été déposé mardi aux Communes. Cette nouvelle formule comporte deux méthodes pour appliquer la législation anti-inflation fédérale dans des secteurs de juridiction provinciale, comme les salaires des employés provinciaux et municipaux et les honoraires professionnels.

Qu'une province applique le programme fédéral, ou sa propre politique comme c'est le cas pour le Québec, la formule dit que les ententes devront durer au moins jusqu'au 15 avril 1977 — soit 18 mois à partir de l'annonce du programme le 14 octobre — et qu'elles peuvent être prolongées par les provinces sur avis de 90 jours.

Les provinces établissant leurs propres mesures pourront les rendre rétroactives au 14 octobre 1975 ou à la date de signature des ententes.

Les règlements fédéraux du programme anti-inflation

seront publiés la semaine prochaine, et applicables pour 16 mois dans les provinces.

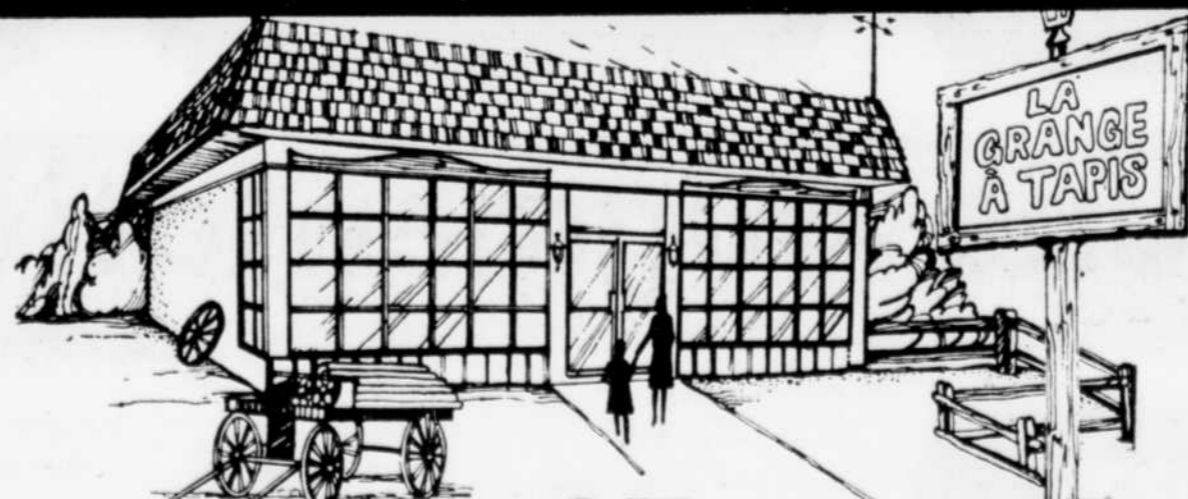
VENTE SURPRISE

10% DE RABAIS sur tous les TAPIS en inventaire à nos 2 magasins

Comme nos prix sont réellement bas à longueur d'année, 10% de rabais, en moins, ça fait des aubaines sensationnelles!

En grande vedette

LES TAPIS Burlington



LA GRANGE A TAPIS

Membre de l'Institut Québécois des Revêtements de Sol Inc.

2 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR
568 BOUL. HAMEL, QUEBEC - 656-6375
728 DE BRABANT, STE-FOY - 656-6375



IMPRIMERIE ÉCLAIR
ÉPARGNEZ TEMPS ET ARGENT
Besoin d'imprimerie rapide à bas prix ? 50 à 5000 copies pendant que vous attendez.
Regardez ce bas prix
100 COPIES OFFSET \$4.
JET OPPIE
2518, ch. Ste-Foy (près route du Vallon)
656-1790

Notre réputation de qualité n'est égale que par notre renommée d'offrir des bas prix!

Carrier & Goulet
345, RUE DU PONT, QUE.

BOEUF DE L'OUEST
Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que boeuf, lard, veau, volailles emballées, au prix du gros.

Dégustez un délicieux jambon parmi notre choix complet et appréciez notre fameux bacon fumé à l'érable, préparé à la mode d'autrefois.

LANGUE DE BOEUF lb .75	DERRIERE DE BOEUF De l'Ouest, complet lb .79
LARD SALE Entrelardé lb 1.45	SPENCER CONGELE 4 à 5 lb, complet lb 1.59
ROSBIF DE SURLONGE lb 1.59	FILET MIGNON Congelé, complet 3 à 4 lb lb 1.99
CROUPE DE BOEUF Tant qu'il y en aura lb .55	ROSBIF Epaule de boeuf lb .75
CUISSES DE POULET Congelées boîte de 10 lb bte 9.89	ROTI de BOEUF HAUT de COTE lb .55
DELICIEUX BOUDIN Marque "Carrier & Goulet" lb .59	ROGNONS DE BOEUF lb .35
PLORINES AU LARD lb 1.59	POULES EVICERES Canada, catégorie "utilité" 6 livres et plus lb .79
ROSBIF DE COTES CROISEES lb 1.29	STEAK DE RONDE Tranche complète lb 1.49

Carrier & Goulet
345, RUE DU PONT, 522-5291

Commandes téléphoniques exécutées avec soins tous les jours sauf le samedi
OUVERT VENDREDI DE 10h30 à 11h. p.m.
OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À 5 HRES P.M. (11 HRES)



on Les a

crème glacée

99

"Jato", saveurs assorties Cont. 3 chop.

asperges Bte **77**
12 oz
"York", longues, de fantaisie

pois verts Bte **29**
10 oz
"York", assortis, de fantaisie

maïs Bte **39**
12 oz
"York", en grains, de fantaisie

Biscuits Bte **97**
28 oz
"Lido" goglu

Bonbons Cello **57**
7.5 oz
"Viau", poisson, menthe dessert, clairs assortis

pains bâtons Bte **71**
8 oz
"Grisol", rég. salés, sésame

raisins Pqt **137**
32 oz
"Schwartz", Jaffa, lavés

shortening Pqt **59**
1 lb
"Monarch" à pâtisserie

croute a tarte Bte **59**
18 oz
"Monarch", feuilletée

Batonnets Cello **77**
14 oz
"Jack", au fromage

fricadelles Pqt **59**
12 oz
de flétan "Rupert"

eclairs Boîte **89**
4 s
"Rich", au chocolat

CARRE

Culture d
Canada
5

2

canneberge

Fraiches importées
Marque "Océan Spray"
Canada no 1

chou ver

Culture du Québec
Canada No 1

radis

Rouges et croquants
De Floride
Canada No 1

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES AUX BESOINS NORMAUX D'UNE FAMILLE

farine

"Robin Hood", prêtamisée
Sac 7 lb

98

Bettes

"Habitant", sucrées
Jarre 24 oz

58

pains à salade

"Dupéré", frais
Cello 12 s

45

marin

"Jato", mélange
Jarre

7

Aucune augmentation "de nos vrais

(SUR TOUTE MARCHANDISE A L'EXCEPTION DES OEUFS,

OUVERT

MERCREDI SOIR LE 17 déc.
JUSQU'À 21 HRES
HEURES HABITUELLES
TOUTE LA SEMAINE

gâteaux

"STUART" MIAMI, FIESTA AUPARAVANT .89 BTE 8 S **79**

miel "CANTIN", LIQUIDE AUPARAVANT .55 JARRE 8 OZ **53**

thé "JATO", ORANGE PEKOE AUPARAVANT 1.79 BTE 120 S **167**

sirop "VACHON", DE TABLE AUPARAVANT 1.09 BOUT. 32 OZ **89**

café "MAXWELL HOUSE", MOULURE FINE AUPARAVANT 1.95 BTE 1 LB **178**

caramels

"KRAFT" VANILLE OU CHOCOLAT AUPARAVANT .55 CELLO 7 OZ **49**

pêches "AYLMER" TRANCHEES, DE CHOIX AUPARAVANT .51 BTE 14 OZ **49**

tang CRISTAUX A SAVEUR D'ORANGE AUPARAVANT 1.09 2 ENV. DE 1 OZ **89**

marinades "HABITANT" MELANGÉES ET SUCRÉES AUPARAVANT .89 JARRE 24 OZ **83**

eau minérale "MONTCLAIR" AUPARAVANT .40 BOUT. 30 OZ **37**

frites

"FROZO", REGULIERES AUPARAVANT .47

fromage SIX DE SAVOIE "FROCHE" AUPARAVANT .71

olives farcies "GATTUSO", MANZANILLA AUPARAVANT .56

oignons "GATTUSO", MARINES ET SUCRÉS AUPARAVANT .51

huile crisco VEGETALE AUPARAVANT 1.19

Les prix



ottes

automne
No 1

lb

8

es

Bte
1 lb

35

rt

Lb

10

Cello
6 oz

17

porc haché

Maigre 100% pur
Idéal pour ragoût ou tourtière

95 lb

JAMBON
miogé lb **149**

Maigre de Lafleur

saucisse
à déjeuner lb **99**

De Lafleur

BOUDIN
frais lb **59**

Des Cuisines Roy

CRETONS
frais lb **93**

De Taillefer 10 oz

PIZZA
garnie ch. **149**

Davincy

saucisse
fumée lb **79**

Fraiche de Lafleur

tourtière lb **99**

16 oz de Taillefer

BIFTECK
délicatise lb **2⁰⁵**

Canada "A"

BIFTECK
de cotes lb **2⁰⁹**

Canada "A"

BOEUF
hache lb **59**

Hamburger

CES SPECIAUX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU 13 DEC. '75 INCLUSIVEMENT

gâteaux

ées et sucrées

24 oz

3

chocolat

"Minuet", aux cerises

Bte 300 gr.

1⁰⁹

Biscuits

Ritz, de "Christie"

Bte 16 oz

89

gâteaux

"Jato", aux fruits

Gâteaux de 2 lb

1⁷⁵

si bas prix" jusqu'au 1er février '76

VIANDES, FRUITS, LEGUMES ET SPECIAUX DE LA SEMAINE

CELLO
2 LB **41**

PQT
4 OZ **69**

JARRE
12 OZ **91**

JARRE
12 OZ **87**

BOUT.
24 OZ **1⁰⁹**

lait

"BONLAC" EN POUFRE AUPARAVANT 2.25

BTE
3 LB **2⁰⁷**

Bâtonnets "HIGH LINER" PQT
14 OZ **1³⁵**

D'AGLEFIN CONGELES AUPARAVANT 1.45

pois a soupe CELLO
1 LB **41**

"ST-ARNAUD", A CUIRE AUPARAVANT .49

pâte a dents TUBE
100 ML **73**

"STRIPE" AUPARAVANT .81

all DETERGENT POUR
LAVE-VAISSELLE AUPARAVANT 1.95 BTE
50 OZ **1⁶⁹**

kotex

SERVIETTES FEMININES AUPARAVANT 3.19

BTE
48'S **2⁹⁹**

macédoines BTE
19 OZ **39**

"LA FERLANDIERE" DE CHOIX AUPARAVANT .41

cire CONT.
27 OZ **1⁸⁷**

"CLAIR" LIQUIDE AUPARAVANT 1.99

déodorant CONT.
6 OZ **1¹⁹**

"BAN", PARFUME OU NON AUPARAVANT 1.31

marmelade BTE
19 OZ **89**

"E. D. SMITH", AUX FRAMBOISES AUPARAVANT .99



L'offensive anti-fraude continue

par Guy DUBÉ

La Sûreté du Québec a continué sa vaste offensive anti-fraude, hier, en perquisitionnant simultanément dans différents établissements de Québec, Charlesbourg, Cap-Rouge, Laurierville et Sherbrooke.

Quelque 35 membres de l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec, poste de Québec, ont en effet frappé à la porte des compagnies de confection Start-Pants, de Laurierville, et Martin et Lévesque, de Québec, où ils ont saisi plusieurs documents et boîtes de matériel.

Les autres endroits visités sont les résidences privées et des bureaux des compagnies en question.

La défunte compagnie Maurice Lévesque Inc. avait déclaré faillite le 7 mars 1974. La cie Martin et Lévesque Inc., de Québec, avait repris les opérations quelques jours plus tard, mais sous un nouveau nom.

Les créanciers de "Maurice Lévesque Inc." se seraient aperçus que différents fonds sont disparus depuis et avaient logé une plainte au ministère québécois de la Justice.

L'enquête instituée le 26 août dernier par la SQ avait pour but de découvrir les transactions ou formes de transactions des actifs de la cie Martin et Lévesque Inc.

La SQ présume que la compagnie en faillite aurait camouflé des actifs pour frauder certains créanciers.

C'est à la demande du directeur général des fraudes et faillites du ministère de la Justice que l'enquête a été instituée et que les perquisitions ont été effectuées hier, à 14 heures.

La coordination des perquisitions était assurée par le lieutenant Claude Baron, assisté de l'enquêteur Jacques Marcotte, de la SQ.

Par ailleurs, un informateur nous a laissé savoir, hier, que cette nouvelle sec-

tion d'enquête de la SQ a pas mal de pain sur la planche et que plusieurs autres perquisitions sont à prévoir dans les semaines et mois à venir.

Diverses compagnies privées qui ont dû déclarer faillite au cours des derniers mois et même des dernières

années seraient touchées par les enquêtes déjà en cours.

Aucun chiffre précis n'a été révélé ou avancé, pas même pour les perquisitions d'hier, mais on peut facilement s'attendre à plusieurs centaines de milliers de dollars.



Le Soleil, André Belle-Isle

Boîte par boîte, les documents saisis prennent place dans le coffre des véhicules de la Sûreté du Québec, qui a visité simultanément sept établissements différents à Québec, Charlesbourg, Cap-Rouge, Laurierville et Sherbrooke, à 14h, hier.

ARTHUR THIVIERGE & FILS E N R
 EPICIER-BOUCHERS — GROS et DETAIL
 198 Hermine (coin Mazenod). Tél. 522-3804

CAFÉ JAVA, LB	1.49	STEAK RONDE TR. COM. LB	1.89
THE L. P., LB	1.29	ROSBEEF PTE EPAULE DES.	1.89
JUS RAISIN WELCH, 40 OZ	1.06	ROSBEEF PTE SURLONGE, LB	1.89
FROMAGE GRUYERE, 8 OZ, S.K.	.85	LARD FRAIS HACHE, LB	1.39
MARMELADE YACON, 24 OZ	1.13	BOEUF HACHE FRAIS, LB	.89
DATTES SANS NOYAU, LB	.89	POULET CANADA UTILITE	
HUILE MAZOLA, 32 OZ	1.41	6 LB ET PLUS, LB	.95
ESSENCE VANILLE, 8 OZ	1.19	COTELETTE LARD, LB	1.69
OLIVE FARCIÉ GATTUSO, 20 OZ	1.19	HAUT PATTE LARD, LB	.79
POIS VERTS IDEAL, 19 OZ	2.75	VEAU HACHE, LB	1.09
LAMES A RASOIR ROX, 5 PR	.59	CRETONS FRANCAIS, LB	1.59
SHAMPOING NOXZEMA, 350 ML	1.19	JAMBON MIDGET, LB	1.89
DETERGENT VAIS, 64 OZ	1.29	FRITES McCAIN, 2 LB	.89

ATOCAS FRAIS, LB	.43	PETITS CORNICHONS SALES, LB	.79
ORANGES FLO. (125), 2 OZ	1.15	FEVES BLANCHES, 5 LB	1.95
PAMPLEMOUSSES (40) 8 PR	.67	SIROP TABLE, 210 OZ	4.09
OIGNONS, 5 LB, INT.	.89	FILET SOLE GELE, 5 LB	6.25
POMMES CORTLAND, 6 LB	.89	LESTON, 64 OZ	2.59
PATATES QUE., 50 LB	3.50	BLE SOUFFLE, 13 PTES	1.15



Idées-cadeaux pour chouchouter les femmes de votre vie

\$70 à \$230



Au rayon des bijoux, chez Eaton, les idées-cadeaux fourmillent et les prix sont d'accord avec les montants que vous vous êtes proposés de déboursier. Tous les bijoux représentés ici sont en or 14k et sertis de diamants. Les pendants sont vendus sur chaîne de 15", en or jaune 14k. Donnez avec distinction... donnez des bijoux venant de Chez Eaton, Place Ste-Foy, (215). Les bijoux représentés ne sont pas grandeur nature.

- | | |
|--|------------|
| 1. Or jaune 14k: anneau avec diamant de .05 point sur chaîne de 15". | Prix Eaton |
| 2. Or jaune 14k: pendent avec 14 diamants de .02 point chacun sur chaîne de 15". | 94.99 |
| 3. Or jaune 14k: pendent avec diamant de .03 point sur chaîne de 15". | 229.99 |
| 4. Or jaune 14k: pendent avec 3 diamants de .03 point sur chaîne de 15". | 69.99 |
| 5. Or jaune 14k: pendent avec 4 diamants de .05 point chacun sur chaîne de 15". | 124.99 |
| 6. Or jaune 14k: pendent avec 2 diamants de .03 point chacun sur chaîne de 15". | 199.99 |
| 7. Or blanc 14k pour ces boucles pour oreilles percées. Coeur avec diamant de .04 point sur chacune. | 124.99 |
| 8. Or blanc 14k pour ces boucles pour oreilles percées. Un diamant de .04 point sur chaque boucle. | 79.99 |
| | 84.99 |

Eaton, au Carrefour de l'Élégance, Place Ste-Foy



Achetez maintenant son vison pour Noël!

Prix Eaton **1000⁰⁰** ch.

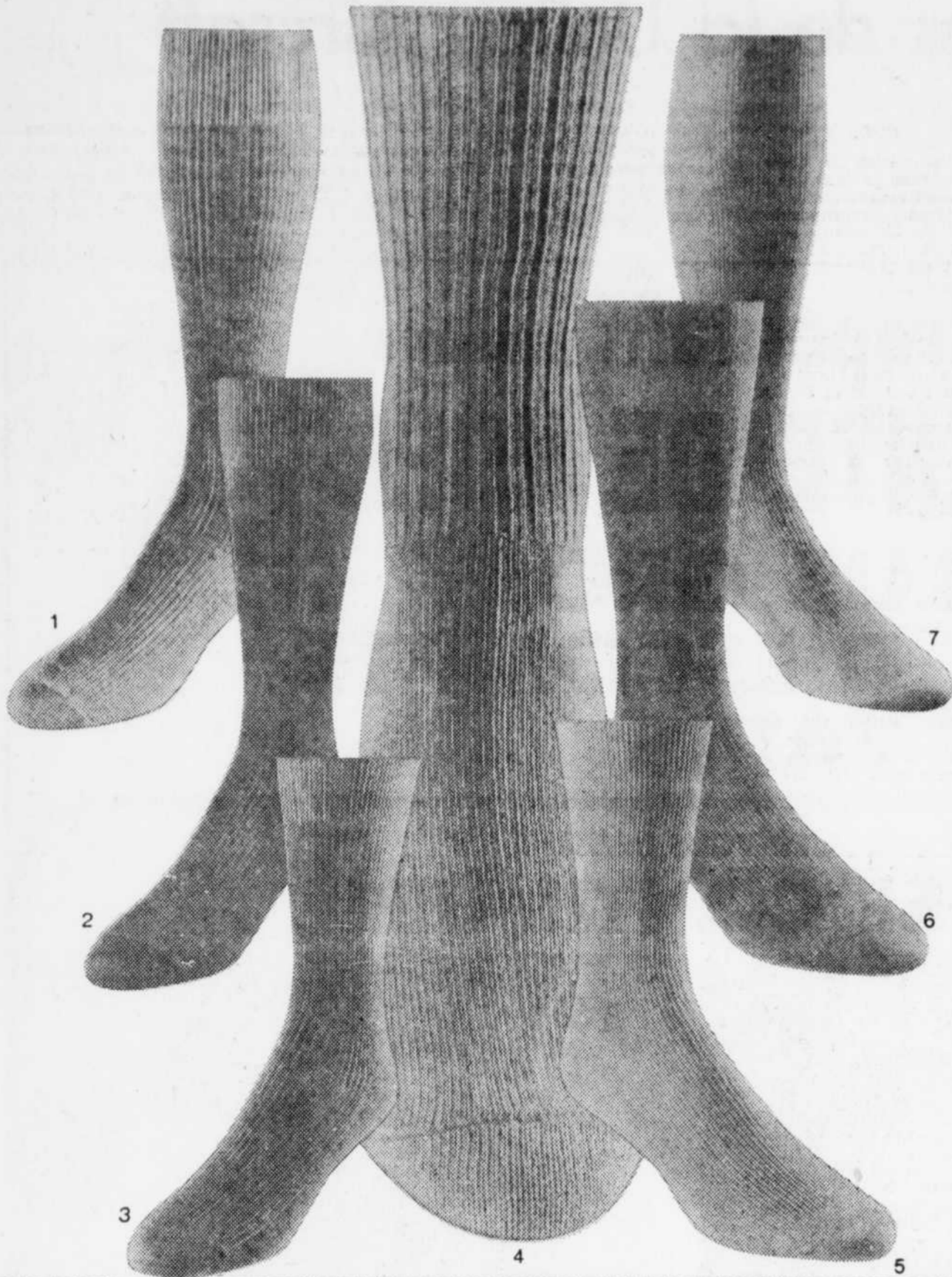
Voici une occasion que vous ne rencontrerez peut-être plus: un manteau de vison en peaux naturelles allongées, à ce prix! La collection est composée de fourrures de haute qualité dans les styles 75-76 les plus appréciés. Choix de deux teintes naturelles: vison foncé d'élevage et pastel. Tailles: 8 à 20 et 40 à 44 dans le lot. Achat en personne seulement.

Eaton, Place Ste-Foy (248).

Heures d'ouverture:
Aujourd'hui de 9h30 à 18h.

EATON

A partir de demain, Eaton sera ouvert jusqu'à 21h, même les samedis, jusqu'à Noël.



Bas en paquets de six Sept modèles Une douzaine de couleurs Prix spéciaux. Placez quelques paires de bas à Noël dans le bas de Noël

"Huggers" de Harvey Woods

Bas en laine et nylon, doux et absorbants, élastifiés au spandex "Lycra". En noir, gris moyen, marine, ton vert bruyère, brun ou bleu moyen. Pointures 10 à 12.

1. Longueur au mollet
Prix Eaton le paquet **12.99**

2. Longueur mi-mollet
Prix Eaton le paquet **11.99**

3. Longueur aux chevilles
Prix Eaton le paquet **10.99**

Nylon de Vagden

Bas confortables et résistants, renforcés de spandex "Lycra", traités "Actifresh". En brun, marine, gris moyen, noir, moka ou beige. Pointures 10 à 12.

4. Longueur aux chevilles
Prix Eaton le paquet **5.99**

5. Longueur mi-mollet
Prix Eaton le paquet **7.99**

6. Longueur au mollet
Prix Eaton le paquet **9.99**

Bas sport de Harvey Woods

7. Ces bas joignent belle apparence et confort. Nylon et laine, lavables. En tons chameau, blanc, marine, vert, brun, gris moyen. Pointures 10 à 12.

Prix Eaton le paquet **8.99**

Eaton, Place Ste-Foy. (228)

Utilisez votre carte comptable Eaton

Commandez par téléphone magasin et catalogue

524-5161

Standard pour le magasin 653-9331

Une AUBAINE Eaton Canada

Grâce à son imposant pouvoir d'achat d'un littoral à l'autre, Eaton vous assure la meilleure qualité au plus bas prix possible. L'effort le plus sincère qu'Eaton puisse faire pour vous garantir économie et satisfaction porte ce nom: Aubaine Eaton Canada.



Vous êtes tout équipé? Si non, Colin a réuni tout sk'il vous faut à bas prix spéciaux

Chez Eaton vous ne cherchez pas longtemps. Apportez cette page... tout y est réuni pour vous équiper de pied en cap sans payer trop. Ces suggestions de Colin vous donnent l'assurance d'un équipement de qualité. Ce sont aussi d'excellentes idées-cadeaux pour une personne de votre connaissance qui a l'intention de skier cet hiver! Eaton Place Ste-Foy. (261)

Utilisez votre carte-comptable Eaton.

1. Ensemble de ski "Ring Leader" en nylon doublé avec isolation polyester. Comprend anorak à glissière devant, pressionnage au col montant et à la taille, 2 poches à glissière, contre-poignets élastiques et surpantalon à large bande de taille à agrafe et contre-chevilles. Marine ou bleu avec rayures orange/jaune/rouge aux emmanchures et à l'encolure. Tailles: petite, moyenne, grande, forte pour homme

Prix Eaton ens. **24.99**

Tailles: 8, 10, 12, 14, 16 pour femme.

Prix Eaton ens. **18.99**

2. Tuque en laine en divers modèles et coloris pour adultes. Convient à tout tour de tête.

Prix Eaton ch. **3.99 à 5.49**

3. Mouffes en nylon garnies duvet avec applique en cuir à la paume. Coloris variés. Pointures: P.M.G.F. pour homme et P.M.G. pour femme.

Prix Eaton pre **8.99**

P.M.G.F. pour jeunes.

Prix Eaton pre **7.99**

4. Chandail "Duofold" à col roulé, en coton et polyester "Fortrel" extensible deux-sens. Blanc, marine ou bleu poudré. Tailles: P.M.G.F. pour homme et P.M.G. pour femme.

ch. **8.99**

5. Bottines "Targa" Kastinger à coque moulée légère en "Megoplast" avec 5 boucles réglables et cheville au talon. Chausson intérieur préformé en "K-Flo-Fit" ou double coussinement. Pointures hommes: 7 à 11; femme: 6 à 9.

Prix Eaton pre **85.99**

6. Lunettes de ski "Killy" coussinées de mousse, à courroie réglable et lentilles jaunes et vertes interchangeables selon les conditions atmosphériques.

Prix Eaton ch. **7.99**

7. Bâtons de ski "Freestyle" de Colin à tige d'aluminium de 3/8", poignée genre compétition en polychlorure de vinyle, courroie réglable et disque feuille d'érable. 44, 46, 48, 50, 52 ou 54".

Prix Eaton pre **8.99**

8. Skis "Fan 3000" Blizzard formés d'un composé de fibre de verre sur base en "epoxy". Longueur 170, 175, 180, 185 cm.

Prix Eaton pre **99.99**

OFFRE: A l'achat de skis de \$100 et plus, vous recevrez un ensemble de fixations Salomon S202. (Valeur équivalente est applicable sur le choix d'un ensemble de fixations d'un modèle différent).

Commandez par téléphone magasin et catalogue.

524-5161

Standard pour le magasin 653-9331

Heures d'ouverture:
Aujourd'hui de 9h30 à 18h.

EATON

A partir de demain, Eaton sera ouvert jusqu'à 21h.
même les samedis, jusqu'à Noël.

Acquittement des 34 grévistes de la United Aircraft

MONTREAL (PC) — Après deux jours de délibérations, un jury de neuf hommes et trois femmes a acquitté, hier, les 34 grévistes de l'ancienne société United Aircraft, qui avaient été accusés d'effraction et de méfait à la suite des incidents de mai dernier.

Au cours des quatre semaines du procès, le ministère public a fait comparaître une vingtaine de témoins, mais la défense n'a appelé aucun témoin.

L'occupation de l'usine de Longueuil de ce qui s'appelle aujourd'hui la Pratt and Whitney s'était faite les 12 et 13 mai et avait provoqué des dégâts de plus de \$250,000.

Ce fut l'un des incidents les plus violents d'une grève qui a duré 20 mois.

Explosion de joie

Des explosions de joie ont souligné l'acquittement des "34", au palais de justice de Montréal, hier, après que le jury eut fait connaître sa décision.

Les épouses, les parents et amis des 34 hommes ont applaudi spontanément et ont même pleuré, quand le président des jurés a communiqué le verdict. La foule de quelque 150 personnes a complètement fait fi de la recommandation du juge James Hugessen, qui avait ordonné

à l'audience de ne pas manifester son approbation ou sa désapprobation.

"Ce fut un plaisir et un honneur de présider cette affaire", a commenté le juge.

en remerciant les membres du jury pour le rôle qu'ils ont joué dans cette cause, tout en formulant des félicitations aux avocats.

Le juge ordonna ensuite

aux 34 personnes impliquées de revenir devant la cour, le 6 janvier, pour la fixation de leur procès sous une accusation de détention forcée. Au cours du procès de quatre semaines, il fut allégué que

les inculpés avaient retenu dix employés de la société Pratt and Whitney contre leur volonté, au cours de l'occupation de l'usine d'assemblage de moteurs.

Parmi les personnes qui entouraient les "34" pour les féliciter, se trouvait Robert Dean, directeur québécois des Travailleurs unis de l'auto, l'union à laquelle les grévistes étaient affiliés. "Je

suis extrêmement heureux. La décision du jury fut probablement basée sur le manque d'évidence concrète dans la preuve de la couronne", dit M. Dean. La défense

a fait valoir qu'aucun témoin de la couronne n'affirma avoir vu le groupe pénétrer dans l'usine, ni aucun dommage causé à l'établissement.

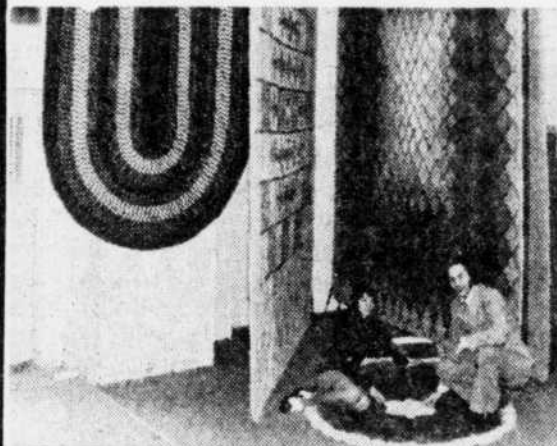


Tapis Métropolitain présente SUPER-VENTE DE NOEL AU PLUS GROS ENTREPOT D'ESCOMPTE DE TAPIS



LES FRERES CHAPDELAINE VOUS INVITENT

LA VENTE SE CONTINUE !



Un choix des plus complets de carpettes.



Tapis Métropolitain vous offre le plus grand choix de Tapis au Québec.



Visitez notre "Coin des aubaines".



Vous avez le choix parmi les marques les plus connues.



1588, Chemin St-Louis

ROTI DE BOEUF
HAUT DE COTE

PALETTE DE CENTRE .79

ROSBIF DE COTE 1.39

SANS OS 1.99

SPENCER 2.59

PUR PORC HACHE

D'EPAALE 1.59

STEAK DE SURLONGE

TRES BIEN PREPARE 2.19

CANADA, CATEGORIE A

DINDE FRAICHE TUEE

DE 7 A 10 LB .95

ROSBIF DE GROUPE

ET DE RONDE 1.39

SANS OS 1.89

STEAK HACHE

SPECIAL .69

3 LB ET PLUS .59

JAMBON CUIT

BRAISE MAISON

FESSE SANS OS 3.39

FRAIS TRANCHE 3.89

POUR LE FRIGO

COTE DE BOEUF .89

HAUT DE COTE .69

SURLONGE 1.19

LONGE DU FILET 1.29

GARDONS POISSON ET FROMAGE

Tél.: 527-2548

Ste-Foy: 527-2913



MICHEL CHAPDELAINÉ
Vice-président

N'OUBLIEZ PAS LE "COIN DES AUBAINES"

Ce "coin" est réservé strictement pour les balances de rouleaux (assez grand pour couvrir salon et passage).

- COUPONS
- LIGNES DISCONTINUEES
- COULEURS DISCONTINUEES
- BALANCE DE CONTRATS

EPARGNEZ
JUSQU'A

60%



JEAN-LOUIS CHAPDELAINÉ
Président

PLUS DE 850 ROULEAUX EN MONTRE

- Harding
- Burlington
- Barrymore
- Kraus
- Celanese
- Armstrong
- Crossley-Karastan
- Ozite
- Amtico
- Peerless
- Plusieurs autres

PRELARTS

Un choix des plus complets de motifs et couleurs

à prix réduits de Tapis Métropolitain

SERVICE GRATUIT A DOMICILE

Si vous ne pouvez vous rendre, nous vous apporterons tous les échantillons. Aucune obligation de votre part. N'hésitez pas, appelez immédiatement.

681-3514

Tapis velouté 100% nylon DE BARRYMORE

L'achat de l'année! Oui, à cause de son pouvoir d'achat, seul Tapis Métropolitain peut vous offrir ce tapis aux couleurs luxueuses à un prix très avantageux. Disponible en 14 couleurs. Prix sugg. \$9.95 v.c.

Notre prix \$7.95 v.c.
PRIX DE VENTE DE NOËL \$6.95 v.c.

Ozite INTERIEUR-EXTERIEUR

Prix sugg. \$3.39 v.c.
Notre prix \$2.99 v.c.

PRIX DE VENTE DE NOËL \$1.99 v.c.

Tapis commercial DE KRAUS

Tapis durable, pratique et lavable. Idéal pour salle de jeux et pièces achalandées, restaurants, magasins, hôtels, motels, etc.

Prix sugg. \$8.95 v.c. Notre prix \$6.95 v.c.

PRIX DE VENTE DE NOËL \$5.95 v.c.

Tapis de passage

100% nylon, 36" et 27" de large, choix de 15 couleurs.

PRIX DE VENTE DE NOËL

27" **\$1.67** le pied lin.

36" **\$1.99** le pied lin.

Shag 100% nylon

Nouveaux modèles et couleurs 1976 exclusifs à T.M.! Tapis de qualité très supérieure pour celui qui veut un tapis à part.

Prix sugg. \$13.95 v.c.
Notre prix \$11.95 v.c.

PRIX DE VENTE DE NOËL \$9.95 v.c.

Tapis de cuisine 100% nylon

Le plus grand choix à Québec de tapis de cuisine dans une gamme complète de couleurs et motifs. Lavable.

A PARTIR DE \$5.95 v.c.

Harding 100% nylon

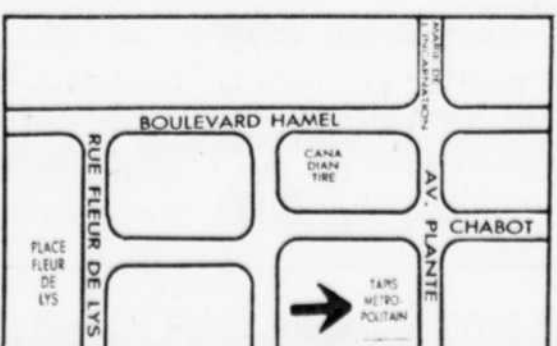
Tapis Métropolitain a fait l'achat d'une grosse quantité de tapis d'en profiter!

Prix sugg. \$8.95 v.c. Notre prix \$6.95 v.c.

PRIX DE VENTE DE NOËL \$4.95 v.c.

INSTALLATION GARANTIE A VIE

LES DISTRIBUTEURS DE TAPIS METROPOLITAIN

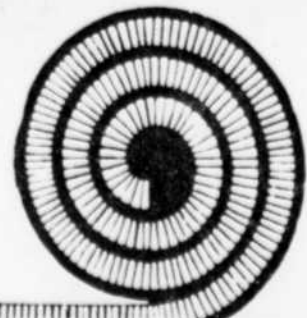


VOUS ETES TOUJOURS PRES DE TAPIS METROPOLITAIN

CHARLESBOURG: Orsainville, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac Beauport, etc... - 10 minutes

COTE DE BEAUPRE: Giffard, Beauport, Courville, etc... - 11 minutes

RIVE-SUD: Lévis, Lauzon, St-Romuald, Charny, etc... - 18 minutes.



130 AV. PLANTE - VILLE VANIER - TEL.: 681-3514

le risque
à faire l'achat des cadeaux
À PLACE STE-FOY,
c'est de ne pas arriver
à en garder le secret



Le Carrefour de l'Élegance, un mariage de la mode, de l'exclusivité, du prestige, de la qualité et de la variété avec 106 magasins et boutiques dans une ambiance détendue et ultra chic.

CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS.-CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS.-CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS.



provibec

Chez Provibec on s'occupe de vous

PRIX EN VIGUEUR
JUSQU'AU 13
DECEMBRE 1975

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT
DE LIMITER LES QUANTITES.



VALEUR REG.
\$1.00

Spécial
Tant qu'il y en aura. **29¢**
Avec \$20.00 d'achats.

le grand manitou

Un dictionnaire encyclopédique à la grandeur du Québec!

Tous les sujets internationaux.
Des milliers de photos couleur.
Des tableaux, des schémas, des graphiques.
32 hors-texte canadiens.
Une préface de Fernand Seguin.
Une équipe de choix: les plus grands spécialistes internationaux.



OFFRE SPECIALE
D'INTRODUCTION

99¢
LE VOLUME N° 1
LES VOLUMES DE 2 à 15
DISPONIBLES A \$2.99 CHACUN

IL NE RESTE PLUS QUE 14 JOURS AVANT NOËL

BISCUITS SODA PREMIUM DE CHRISTIE BOITE 2 LB 1.19	FRUITS AUSTRAL PECHES TRANCHEES POIRES BARTLETT OU SALADE DE FRUITS 3 BTES 10 OZ \$1.	CHOCOLAT AUX CERISES PROVIGO BONBONNIERE 12 ONCES 1.49	KETCHUP AUX TOMATES HEINZ BOUT. 20 OZ .74	CHOCOLAT VESTA de LOWNEY BOITE 3 LB 3.99	CAFE FRAIS MOULU MAXWELL HOUSE SAC 1 LB 1.58	LIQUEUR PURE SPRING BOUT. 26 ONCES PLUS DEPOT .28
--	---	--	---	--	---	---

Viandes de Qualité

Boeuf de l'Ouest de choix ROSBIF DE SURLONGE DESOSSE, SANS PERTE TENDRE ET JUTEUX LA LB 1.35	PORC HACHE POUR RAGOUT OU TOURTIERE LA LIVRE 1.17
CUISSÉ DE POULET FRAICHE POUR GRILLER LA LIVRE .99	SALAMI TRANCHE KER PAK FORMAT 6 OZ .63
POITRINE DE POULET FRAICHE, VIANDE BLANCHE LA LIVRE 1.59	PEPPERONI MORCEAU HER PAK FORMAT 10 OZ 1.29
SMOKED MEAT HER PAK 4 ENV. 2 OZ 1.29	EPERLAN DU LAC NETTOYE, CONGELE CELLO 1 LB .58



Les conseils pratiques de Soeur Bertie

Vous conserverez les salisifs très blancs si vous avez la précaution de les cuire dans de l'eau avec de la farine.
Le goût de la soupe au poireau peut être amélioré si avant la cuisson vous faites dorer les poireaux dans le beurre.
Vérifiez la cuisson du poulet en le piquant avec une broche, le jus qui en sort doit être blanc.
Ne faites pas cuire les pommes de terre trop longtemps. Un excès de cuisson leur donne un goût sucré désagréable.
Les frites deviennent croustillantes si vous ne les jetez pas d'un seul coup dans la friture, autrement l'huile refroidit trop vite.

S.V.P. veuillez adresser toute correspondance:
Les conseils pratiques de Soeur Bertie
Case postale 130 Succursale Bourassa
Montréal, Qué., Canada H2C 3E9



Fruits et Légumes

POMMES McINTOSH CULTURE DU QUEBEC CANADA DE FANTAISIE CELLO 5 LIVRES .79	BANANES BONITA PRODUIT IMPORTE LA LIVRE .17
CAROTTES CULTURE DU QUEBEC CANADA NO 1 CELLO 5 LB .39	CHAMPIGNONS VARIETE SLACK DE WATERLOO PRODUIT DU QUEBEC BOITE 1/2 LB .67
CHOUX VERTS CULTURE DU QUEBEC CANADA NO 1 LA LIVRE .09	FEVES GERMEES PRODUIT DU QUEBEC LA LIVRE .31

PRODUITS SURGELES:

FRITES FROZO	SAC 2 LB	.39
FRAISES FROZO	FORMAT 15 OZ	.69
GATEAUX SARA LEE ETAGES CHOCOLAT ET VANILLE	FORMAT 13 1/2 OZ	1.09
SHORTCAKE AUX FRAISES OU FRAMBOISES McGINN	FORMAT 2 LB	1.59
BATONNETS DE GOBERGE BLUE WATER	FORMAT 10 OZ	.59

BREVAGES:

CAFE INSTANTANE TASTER'S CHOICE	BOCAL 4 OZ	1.72
JUS D'ORANGE RECONSTITUE F.B.I. SUCRE OU NON SUCRE	JARRE 64 OZ	.95
JUS DE TOMATES PROVIGO FANTAISIE	BOITE 48 OZ	.53
JUS DE LEGUMES GARDEN COCKTAIL	CONT. 28 OZ	.54
LIQUEUR PROVIGO SAVEURS ASSORTIES	BOUT. 28 OZ PLUS DEPOT	.32
EAU MINERALE PROVIGO	BOUT. 30 OZ	.31
PREPARATION A BOISSON PARTY TYME COLLINS, WHISKEY SOUR, DAQUIRI, GIMLET OU MAITAI	BOUT. 16 OZ	.99
THE SALADA ORANGE PEKOE	BOITE 60 SACHETS	1.23

FROMAGE:

FROMAGE KRAFT CANADIEN TRANCHE INDIVIDUELLE	CELLO 16 OZ	1.39
---	-------------	-------------

FROMAGE SWISS KNIGHT GRUYERE	CELLO 8 OZ	.81
PAIN BATON REGULIER GRISOL	FORMAT 8 OZ	.79

SOUPE:

SOUPE WONTON ANUNTSIO	BOITE 10 OZ	.43
-----------------------	-------------	------------

LEGUMES EN CONSERVE:

CAROTTES TRANCHEES IDEAL CHOIX	BOITE 19 OZ	.28
EPINARDS POPEYE	BOITE 14 OZ	.39
FEVES JAUNES COUPEES IDEAL CHOIX	3 BOITES 19 OZ	1.00
POIS VERTS NO 2 IDEAL CHOIX	BOITE 19 OZ	.58
TOMATES PROVIGO CHOIX	BOITE 28 OZ	.56

SAUCE ET DINER PREPARE:

PATE ALIMENTAIRE CATELLI MACARONI LONG OU COUPE SPAGHETTI OU SPAGHETTINI	BOITE 16 OZ	.39
SAUCE A PIZZA FREDDY PEPPERONI	FORMAT 12 OZ	.78
SARDINES BRUNSWICK A L'HUILE	BOITE 3 OZ	.22
SAUCE A LA VIANDE CATELLI	BOITE 14 OZ	.55
SAUCE BARBECUE GAZA	BOITE 14 OZ	.39

SAUCE HOT CHICKEN ESTA	BOITE 14 OZ	.28
PARIS PATE PATE DE FOIE	BOITE 6 OZ	.53

CONDIMENTS:

BETTERAVES TRANCHEES SUCREES HABITANT	JARRE 24 OZ	.72
QHERKINS McLARENS KENT	JARRE 12 OZ	1.10
MARINADES SUCREES MELANGEES McLARENS	JARRE 48 OZ	1.58
OLIVES FARCIES McLARENS MANZ. NON PLACEES	BOCAL 15 OZ	.99
MAYONNAISE HELLMAN	JARRE 24 OZ	1.19

DESSERT ET COLLATION:

ANANAS TRANCHEES PROVIGO	BOITE 28 OZ	.69
CHOCOLAT NEILSON ASSORTIS OU JERSEY MILK	10 BARRES POUR	1.00
CHOCOLAT PROVIGO ASSORTI	BONBONNIERE 12 OZ	1.39
PATATES CHIPS PROVIGO	SAC 11 OZ	.89
CHOCOLAT ASSORTI PROVIGO	BONBONNIERE 1 1/2 LIVRE	2.09
SIROP D'ERABLE CITADELLE PUR	CONTENANT 16 OZ	1.37
BISCUITS LIDO FONDANT CARAMEL OU METEO	FORMAT 14 OZ	.79
ARACHIDES BLANCHES KRISPT KERNELS	FORMAT 18 OZ	1.09

ARTICLES DE GUISISON:

HUILE VEGETALE CRISCO	CONTENANT 24 OZ	1.19
MARGARINE COLOREE DURE THIBAUT	LA LIVRE	.59
MARGARINE COLOREE MOLLE THIBAUT	LA LIVRE	.79
POUDING INSTANTANE ROYAL	BOITE 3 1/2 OZ	.29
RAISINS ROUGES SUMMID	FORMAT 15 OZ	.83
SHORTENING DOMESTIC	LA LIVRE	.65

PRODUITS DE SANTE ET BEAUTE:

BAIN DE MER PERFECTION ALGUE MARINE	CONTENANT 32 OZ	1.09
CREME-RINCE ET SHAMPOING PERFECTION	CONTENANT 32 OZ	.79
LOTION A BARBE AQUA VELYA MEDIUM	BOUT. 4 OZ	.99
PATE A DENTS OREST REGULIER OU MENTHOL	TUBE 150 ML	1.09

DIVERS:

ASSIETTES ALUMINIUM LAVO	5 ASSIETTES 9 POUCES	.39
DETERGENT TIDE	FORMAT 10 LB	4.69
DETERGENT LIQUIDE MIR	2 BOUT. 24 OZ	.99
NAPKIN BOUTIQUE	FORMAT DE 75	.57
CIRE LIQUIDE CLAIR	CONT. 27 OZ	1.09

CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS.-CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS.-CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS.

Selon la Commission d'aménagement de la CUQ

L'OPDQ voit le tourisme de façon trop "mercantile"

par Benoit ROUTHIER

La Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec (CACUQ) dénonce l'aspect "mercantile" de la conception du tourisme que s'est fait l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) dans un rapport sectoriel en 1972 et 1973.

Les conclusions de l'étude de l'OPDQ, d'écrire la CACUQ dans l'annexe sur les espaces verts récréatifs, ont déterminé une esquisse des grandes zones potentielles et des secteurs à privilégier aux fins de développement du tourisme et de la récréation, en insistant beaucoup plus

et se détendre, il faut sortir de l'agglomération de Québec, alors que cette agglomération peut offrir dans son territoire une bonne partie de ces équipements de loisirs; véhiculation du principe caché de laisser à l'entreprise commerciale le loisir urbain et d'établir les grands équipements publics de loisirs dans les milieux ruraux; véhiculation du principe excessivement dangereux qu'il faut fuir le milieu urbain pour ses moments de loisirs et ceci à des coûts pour un père de famille qui deviennent onéreux; véhiculation du principe qu'on doit aménager les équipements de loisirs d'abord en fonction du tourisme et par après, comme petit dernier, en fonction de la population.

La CACUQ dit encore que l'étude sectorielle de l'OPDQ, dans l'étude de cadrage, contient des prémisses cachées: viser à développer un tourisme itinérant; minimiser les valeurs historiques dans la CUQ par rapport aux autres valeurs saisonnières dans le reste de la RAQ; développer l'aspect économique au détriment de l'aspect social; orienter tous les sites de conservation et de récréation en fonction du tourisme au détriment de la population régionale et urbaine.

Et la CACUQ de répondre qu'un équipement touristique à caractère récréatif n'est pas nécessairement bon pour la population locale;

qu'un équipement touristique n'est pas nécessairement une réponse aux besoins de la population urbaine ou même rurale et qu'un besoin de conservation de grands espaces de verdure ou de grands équipements récréatifs en milieu urbanisé pour l'agglomération urbaine de Québec ne s'identifie pas nécessairement aux besoins d'équipements pour le tourisme.

Nouvelles priorités

Alors la CACUQ amène de nouvelles priorités qui ont été négligées par l'OPDQ au détriment de l'agglomération urbaine de Québec, tant sur le rive nord que sur la rive sud.

La CACUQ décortique les analyses qui ont amené les priorités régionales dans les projets touristiques de l'étude de cadrage et s'aperçoit qu'il est important de conserver "à très court terme" les endroits suivants: tous les sites de la CUQ, toute la zone de la rivière et de la chute Montmorency, le mont Bélair, tous les sites de la rive sud urbanisée, l'île d'Orléans avec l'île Madame et l'île aux Raux, le balcon de Château-Richer, les hauteurs de Saint-Achille, le parc du Bic, la zone de Petite-Rivière-Saint-François, la zone de Montmagny avec les îles aux Oies et aux Grues, la zone du lac Aylmer et du lac Saint-François, les lacs Long et Montauban.

L'annexe reprend deux points énoncés par l'OPDQ qui méritent d'être exploités à savoir qu'il faut concentrer l'effort de développement sur la zone métropolitaine de Québec et favoriser et accélérer la coordination des divers paliers gouvernementaux (surtout fédéral et provincial) afin de définir la place de la RAQ dans une politique de développement régional. La CACUQ ajoute que "tant et aussi longtemps qu'une telle démarche ne sera pas véritablement entreprise, aucune action ne pourra, à long terme, redresser la

situation de régions en retard comme celle de Québec."

Un choix d'ici quelques mois

L'annexe, dont l'auteur est M. Maurice Larocque, dit que la population aura d'ici quelques mois à faire un choix entre plusieurs options bien précises, concernant les futurs investissements des gouvernements supérieurs. La CACUQ énumère différentes options.

Elle préconise, à court

terme, la création de parcs où se trouve la population, c'est-à-dire dans le milieu urbanisé ou à urbaniser, comme le long du fleuve et des rivières dans la CUQ. A moyen terme, elle opte pour la création de parcs d'abord dans le milieu urbanisé pour répondre aux besoins pressants, puis, selon l'augmentation de la population, pour la création de parcs dans la périphérie. Enfin, à long terme, elle suggère la réalisation des deux options énumérées, plus la création de

parcs exclusivement à l'extérieur de l'agglomération urbaine de Québec.

La CACUQ dit que le fait de planifier les espaces verts et récréatifs en fonction de la population locale d'abord n'entre pas du tout en contradiction avec l'aspect économique du tourisme.

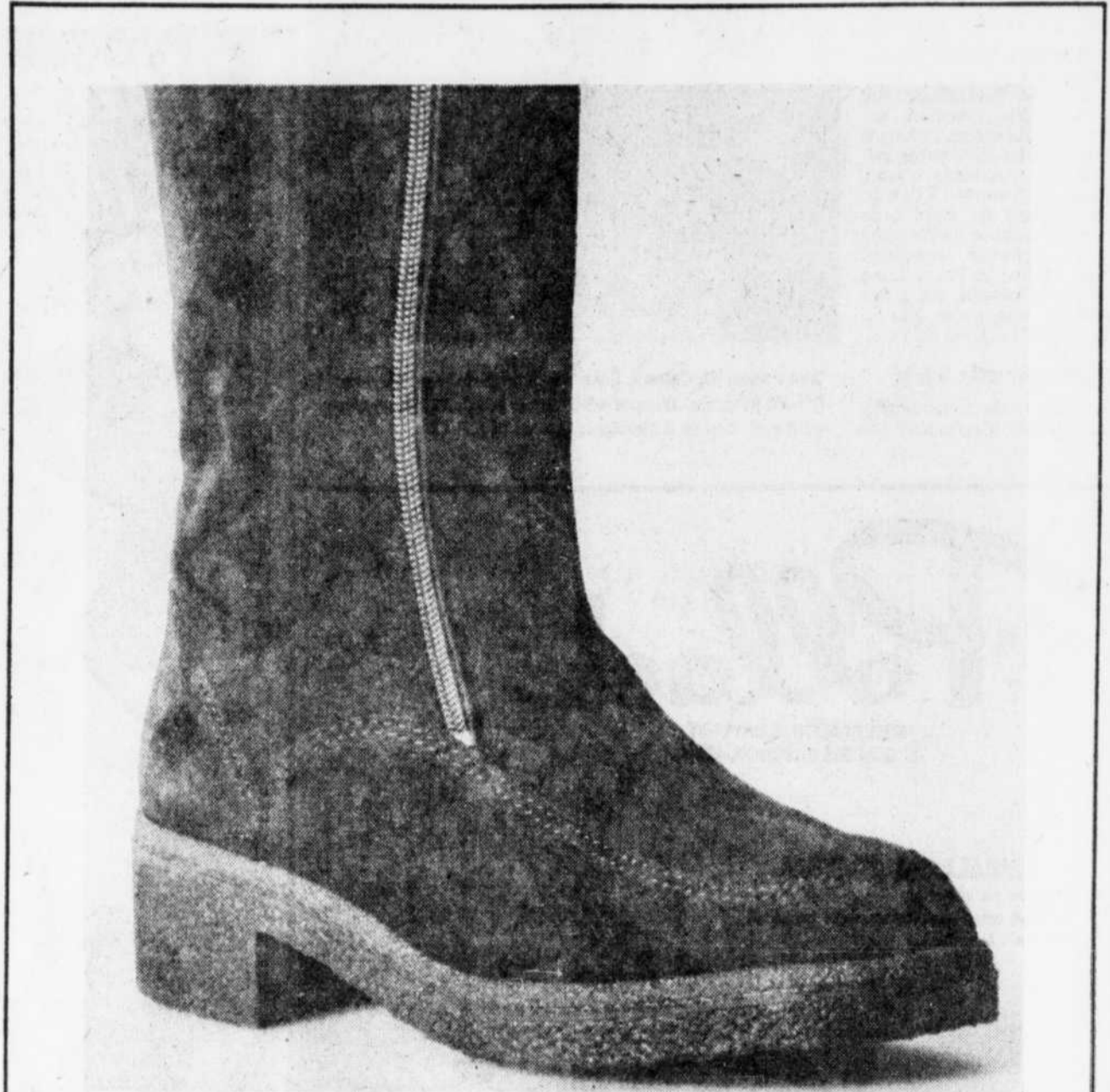
Et elle dit, dans l'annexe, que ses propositions "ne viennent pas à l'encontre des objectifs économiques mais, au contraire, vont les développer sur des aspects posi-

tifs jamais rencontrés jusqu'ici."

La Commission de la capitale nationale (CCN) à Ottawa, le grand Edmonton, Vancouver et plusieurs autres capitales provinciales l'ont démontré, de dire M. Larocque. "L'ensemble de leurs parcs urbains publics a été planifié en fonction de la population et non pas en fonction du tourisme et ceci dans le milieu urbanisé. Il est possible de "faire d'une pierre deux coups."



La zone de la rivière et de la chute Montmorency, un endroit qu'il est important de conserver "à très court terme", selon la CACUQ.



Un hiver toujours au chaud



MAINTENANT A PLACE FLEUR DE LYS

chaussures christian
Place Laurier, Place Fleur de Lys.

sur l'aspect du développement économique que sur celui du développement socio-récréatif.

La CACUQ prétend que l'OPDQ, qui a étudié particulièrement la région administrative de Québec (RAQ), a négligé plusieurs aspects très importants.

La CACUQ énumère ces aspects négligés: absence de critère sur le genre de clientèle touristique (le tourisme local, régional, provincial); aucune mention ou distinction entre le tourisme populaire, dit social, et le tourisme économique; absence de critère sur la localisation et l'intensité de la population actuelle et future de la RAQ, face aux besoins récréatifs; véhiculation de plusieurs utopies dans le domaine récréatif pensant que la population globale de la région urbaine de Québec peut se déplacer toutes les fins de semaine; véhiculation du principe que pour se récréer

Un vin pour toute occasion. Mateus Rosé.

Un produit du Portugal.

Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada Ltée.

place des quatre-bourgeois

HE! LES ENFANTS JE VOUS ATTENDS TOUS LES JOURS!

L'ENDROIT OU L'ON VOUS RECONNAIT... c'est place des quatre-bourgeois.

SAMEDI LE 13 DEC. TELE-4 EN DIRECT DU MAIL A 14H00 P.M.

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS VOUS FAIT ECONOMISER MEME AU TEMPS DES FETES!

Les endroits où vous pouvez faire vos achats de Noël et économiser sont plutôt rares! C'est possible chez nous car nos marchands ont compris que des prix intéressants et compétitifs attirent davantage de clients qui viennent et reviennent! Choix, qualité, prix avantageux, que demandez-vous de plus au temps des Fêtes?

place des quatre-bourgeois

Chez nous, vous trouverez en vous y retrouvant...

L'Association des marchands de Place des Quatre-Bourgeois.

Raymond Dubois n'a pas eu à témoigner devant la CECO

par Léonce GAUDREAU
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Raymond Dubois, le premier membre de la célèbre famille des frères Dubois appelé à témoigner devant la CECO, n'a fait hier qu'une brève apparition devant une salle bondée de journalistes et de curieux.

Il n'a pas eu à ouvrir la bouche, comme Vic Cotroni il y a une dizaine de jours, son avocat se chargeant d'informer la Commission Dutil que le juge Yves Leduc de la Cour supérieure du Québec recommandait qu'on n'entende pas ce témoin, tant que la Cour suprême du Canada n'aura pas statué de la constitutionnalité de cette commission d'enquête sur le crime organisé.

On sait que la veille, Pierre McSween avait fait de sensationnelles révélations sur cette famille, associant notamment Raymond Dubois à toutes sortes d'activités criminelles, y compris d'avoir donné un "contrat" à l'un de ses hommes de main pour tuer un membre du clan des frères McSween, complètement décimé au cours d'une sanglante bataille qui a fait au moins onze morts, à la fin de 1974 et au début de 1975.

bliques sur cette famille de St-Henri qui contrôle le crime organisé sur une bonne partie de l'île de Montréal, la CECO a fait entendre plusieurs témoins à charge contre ses membres.

C'est ainsi que le propriétaire du bar-salon Old Chum

de St-Henri, M. Charles Houle, a révélé que le clan Dubois avait littéralement pris possession de son établissement et qu'il avait dû verser \$52.000 (racket de la protection) depuis dix ans, à la demande de Raymond Dubois.

Il y a dix ans, a raconté le

témoin, Raymond Dubois a exigé de lui qu'il lui verse chaque semaine la somme de \$100 pour avoir la paix du milieu. Encore hier, a-t-il précisé, son comptable a dû préparer la traditionnelle enveloppe contenant \$100 en billets de banque, que le portier, un homme des Dubois, se charge ensuite de remettre à la "famille".

M. Charles Houle a été fait évincé de son établissement, se contentant au cours des dernières années d'aller régulièrement chercher son "salaire"... comme un simple employé. Les Dubois avaient pris le contrôle, se chargeant même d'engager les nouveaux employés. Depuis l'année dernière, c'était un beau-

frère de Jean-Guy Dubois qui agissait comme portier. Mais celui-ci Albert Duchin (43 ans) a nié que le \$100 servait à la protection. Cet argent m'était remis, a-t-il affirmé, le plus sérieusement du monde, pour faire le ménage du club, ajoutant qu'il se chargeait avec son fils de laver régulièrement les planchers. Ce qui a provoqué le commentaire suivant du juge Denys Dionne: "Les témoins parlent de la même chose mais sans utiliser les mêmes mots: deux témoins parlent de "protection" tandis qu'un autre (Duchin) parle de "propreté".

Portant la tête haute et semblant visiblement fier, malgré les dangers que son

témoignage peut représenter, de se défaire publiquement du contrôle que les Dubois avaient sur son propre bar, M. Houle a de plus révélé que son fils avait été battu mortellement l'année dernière alors que celui-ci travaillait derrière le comptoir.

Le juge Dutil a réclamé de la police une protection physique particulière pour ce témoin, afin de lui permettre de reprendre son établissement et de cesser de verser le \$100 hebdomadaire de la "protection".

Plus tôt, dans la journée, la CECO avait fait entendre le journaliste Jean-Jacques Mercier qui, depuis une

vingtaine d'années, combat par son journal du quartier St-Henri "La voix populaire" la famille Dubois.

Il a fait le portrait d'un clan qui se croyait tous les droits sur ce quartier de l'île de Montréal, participant même aux élections de divers candidats. Il a d'ailleurs exhibé une photo montrant Raymond Dubois en compagnie de Philippe Lalonde, candidat libéral élu, aux élections provinciales de 1956. La famille Dubois avait participé à sa victoire.

Les frères Dubois ne se limitaient apparemment pas à un parti politique en particulier, puisque M. Mercier, qui était candidat de l'Union

nationale en 1962, s'était vu offrir "l'appui" des frères Dubois, sous la menace de perdre ses élections s'il n'acceptait pas. M. Mercier avait refusé et subéquemment perdu ses élections.



Tout comme Vic Cotroni, il y a une dizaine de jours, Raymond Dubois (à droite) n'a pas eu à ouvrir la bouche, hier, alors qu'il était appelé à témoigner devant la CECO.

\$52.000 pour avoir la paix
Au cours de cette deuxième journée d'audiences pu-

Pollack

MAIL ST-ROCH, SAINTE-FOY ET GALERIES CHAGNON, LEVIS.

EMBALLAGE GRATUIT
Profitez de notre service gratuit d'emballage pour vos cadeaux de Noël. A nos trois magasins.

MOQUEZ-VOUS DE L'HIVER AVEC UN CHAPEAU QUI LUI TIENNE TETE!

A. Une fourrure des plus populaires... le chapeau en flancs de renard norvégien d'une élégance exceptionnelle et distinguée. Quelle que soit la température extérieure, vous serez bien au chaud dans ce magnifique chapeau présenté dans les tons de gris bleu acier ou de gris très pâle.

59⁹⁸

B. Complément au manteau de fourrure... le charmant bonnet de laine 100% angora qui semble caresser le visage et faire fi du froid. Plusieurs teintes pastel au choix ainsi que le brun, le noir ou le vert.

22⁹⁸

Pas de commande téléphonique

CHAPEAUX POUR DAMES (Rayon 340). Mail St-Roch, rez-de-chaussée et deuxième. Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.

Magasins pour Noël

CADEAUX POUR NOËL

chez Pollack
MAIL ST-ROCH, SAINTE-FOY, GALERIES CHAGNON, LEVIS.

cette année

VAISSELLE ET CADREAUX (Rayon 760). Mail St-Roch, troisième, Sainte-Foy et Lévis, rez-de-chaussée.

CHICS CHANDELIERS
STYLE ANTIQUE

3 branches **9⁹⁸**
5 branches **13⁹⁸**

Une décoration exquise pour une maison de bon goût... Chandelier importé d'Italie en métal au fini or antique avec base solide finement sculptée. Un article qui fera votre orgueil et qui vous attirera de nombreux compliments.

ENSEMBLE A FONDUE
EN ACIER EMAILLE
24⁹⁸ l'ens.

Modèle de luxe décoratif comprenant: un caquelon avec couvercle, 6 fourchettes, un plat, un brûleur à l'alcool et un support en fer noir. Manches du caquelon en bois. Plusieurs teintes au choix.

ARRET-GOUTTE NE
TERNISSANT PAS
7⁹⁸ ch.

Finies les belles nappes aux tâches irréparables grâce à cet arrêt-goutte en métal plaqué nickel qui gardera indéfiniment cet aspect de neuf.

PLAQUE MURALE DE
STYLE ESPAGNOL
12⁰⁰

Plaque décorative sur fond rouge avec deux écussons argentés contenant chacun une épée. Un complément de bon goût au décor de style espagnol.

ENSEMBLE BAROMETRE,
THERMOMETRE
ET HYDROMETRE
de 22⁹⁸ à 97⁹⁸

Un guide du temps automatique aussi complet que possible. Choix de différents grandeurs. Un article d'une fonction toujours actuelle!

ENSEMBLE DE 6 VERRES
A CAFE IRLANDAIS
13⁵⁰ l'ens.

6 verres sur pied teintés et présentés dans une boîte-cadeau. La suggestion appropriée pour les amateurs de bonne chère suivie d'un café irlandais.

BAR PORTATIF DE
STYLE MALLETTE
2 bouteilles **24⁵⁰** 3 bouteilles **41⁹⁵**

Deux modèles moulés d'une seule pièce avec cadre en aluminium muni d'une serrure et extérieur au fini similicuir. Comprend gobelets, pince, cuillère, plateau et ouvre-bouteilles.

ASSIETTE MURALE AVEC
MOTIFS EN RELIEF
de \$5 à 21⁵⁰

Plusieurs modèles de grandeurs variées au fini cuivre ou or, tous présentant d'attrayants motifs en relief. Vous n'avez que l'embarras du choix.

ENSEMBLE DE 3
TABLES FLORENTINES
79⁹⁵ l'ens.

3 tables-cabarets au décor florentin antiques s'emboîtant les uns dans les autres et qui trouvent leur place dans tout décor.

JEU DE FOURCHETTE
ET CUIILLERE EN BOIS
4⁵⁰ l'ens.

Ensemble attrayant en bois des Philippines sculpté en forme de "Totentem" et d'une hauteur de 22 pouces. Une surprise agréable à recevoir.

PORTE-BOUTEILLES
GENRE ACCORDEON
5⁹⁸

Pratique porte-bouteille pouvant contenir 10 bouteilles et vous aidant à conserver le vin à la vraie température de la pièce.

VALET DE LUXE
POUR LE CELIBATAIRE
\$75 ch.

Presse pantalon au fini noyer d'une largeur de 18 pouces et d'une hauteur de 39 pouces avec cintre pour veston.

Modèle électrique également disponible à **115.00**

MAIL ST-ROCH, SAINTE-FOY ET GALERIES CHAGNON



Cette photo montre Normand Dubois (à gauche) lors de la victoire du candidat libéral feu Philippe Lalonde (deuxième de la droite) dans le comté de Saint-Henri, lors de l'élection provinciale de 1956. Au centre, Pit Lessard, ex-député libéral de Saint-Henri à Ottawa.

La prolongation du mandat de la CECO est confirmée

Par Roger BELLEFEUILLE

La Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), à la fois menacée de paralysie, sinon de s'éteindre de sa belle mort à la fin du présent mois, pourra poursuivre ses activités tout au moins jusqu'à la fin de mai 1976.

C'est l'indication donnée hier à l'Assemblée nationale par le solliciteur général, M. Fernand Lalonde, qui doit d'ailleurs saisir le Cabinet des ministres de cette question dès aujourd'hui.

Il confirmait ainsi la nou-

velle à cet effet parue dans LE SOLEIL, le 25 novembre dernier, et les rumeurs persistantes touchant un nécessaire prolongement du mandat de la CECO.

M. Lalonde intervenait, à la suite des inquiétudes soulevées par le leader de l'Opposition, M. Robert Burns, quant à l'avenir de la commission qui, on le sait, a été fortement ébranlée la semaine dernière par une décision de la Cour d'appel. Celle-ci faisait droit à une requête d'un des principaux chefs de file reconnus de la mafia

montréalaise. Vic Cotroni, de ne pas être entendu par la CECO tant que la Cour suprême n'aurait pas statué sur la constitutionnalité même de la commission présidée par le juge Dutil. Plusieurs personnages du milieu interlope, dont les célèbres frères Dubois, ont déjà pris action pour se soustraire eux aussi, dans l'esprit du jugement de la Cour d'appel, à la "curiosité" des commissaires.

Le prolongement du mandat, qui sera sollicité aujourd'hui auprès du conseil des ministres, aurait pour effet de permettre à la CECO de

poursuivre ses audiences privées et publiques et de rédiger son rapport.

Le gouvernement, de son côté, devra surseoir à son intention d'amender la Loi de police, en vertu de laquelle la Commission d'enquête sur le crime organisé a été créée, tant que la Cour suprême n'aura pas rendu jugement.

"Il m'est conseillé d'attendre le résultat de cette contestation devant la Cour suprême avant d'apporter quelque amendement" a fait valoir M. Lalonde.

McSween se sent soulagé

MONTREAL (PC) — "D'une certaine façon, mon témoignage devant la CECO a fait beaucoup plus de mal à ceux qui ont tué mon frère et leurs amis" que si je leur avais tiré une balle dans la tête, comme je voulais le faire", a déclaré Pierre McSween, dans une entrevue accordée à La Presse.

Le témoin n'ignore pas qu'après les dépositions compromettantes qu'il a faites devant la commission, il aura toute la pègre "sur le dos". "C'est pas arrivé souvent qu'un gars raconte tant de choses sur le fonctionnement

des gangs de Montréal, a-t-il ajouté, mais je me sens malgré tout en sécurité. Il ne faudra pas toutefois que je montre mon nez dans Saint-Henri pendant un bon bout de temps."

Alors qu'on lui demandait comment il en était arrivé à témoigner devant la commission, lui qui a fréquenté de si près les milieux interlopes, Pierre McSween a répondu: "Ca m'a pris un bon mois avant de me décider. Ma femme m'a aidé à prendre cette décision. Je pense que je n'avais pas d'autre choix,

de toute façon. Je me sens maintenant soulagé."

Il a encore expliqué qu'il avait renoncé à la guerre avec les Dubois il y a une dizaine de mois, parce qu'il n'avait plus les moyens de la poursuivre. Le témoin a cependant précisé que les "autres" avaient continué à essayer de l'abattre. "Ce n'est pas drôle, a-t-il poursuivi, pour un dur de ma trempe, de voir sa femme se promener armée d'un 22. C'est pas un cadeau non plus d'avoir une M-1 dans sa maison et de devoir démentir constamment pour rester en vie.

Enquête serrée de la SQ à la Société des alcools

par Roger BELLEFEUILLE

La Société des alcools du Québec (SAQ) est l'objet depuis juillet dernier d'une enquête serrée de la part d'une escouade spéciale de la Sûreté du Québec.

Cette information donnée hier à l'Assemblée nationale par le solliciteur général, M. Fernand Lalonde, apporte une certaine lumière à l'effet que deux dossiers importants — l'un concernant la RAQ et l'autre Loto-Québec — aient été retirés à la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO).

Monsieur Lalonde a précisé qu'aucun dossier n'avait été retiré à la CECO, mais que c'est cette dernière qui, en juillet dernier, a remis l'affaire de la SAQ entre les mains du ministère de la Justice, n'y trouvant aucun rapport avec le crime organisé. Il a en outre indiqué que Loto-Québec n'est pas concerné par l'enquête que mène présentement la Sûreté du Québec sous la direction du lieutenant Chartrand.

Le solliciteur général n'a pas précisé par ailleurs la nature du dossier examiné par le corps policier. Il a en outre refusé, pour l'intérêt même de cette enquête, que soit déposé à l'Assemblée nationale le compte rendu des audiences à huis clos tenues par la CECO sur la SAQ, avant qu'elle ne remette le dossier au ministère de la Justice.

Me François Tremblay, maintenant directeur des affaires criminelles à ce ministère, avait alors été chargé de l'étude du "document de travail" remis par la CECO.

Enfin, M. Lalonde s'est engagé à vérifier la pertinence de déposer la lettre de démission de Me Henry Keyserlingk.

Ce dernier, selon les bruits qui courent, et selon la nature de la question posée à ce sujet par le député péquiste de Chicoutimi, M. Mar-

c-André Bédard, a démissionné de son poste de procureur à la CECO, en guise de protestation pour s'être fait retirer ce dossier.

DÉCOUVREZ

La Salle
de CHAUNAC

Un des nouveaux et remarquables vins dont vous avez entendu parler.

Ce raisin (nommé en l'honneur de M. Adhémar de Chaunac, notre ancien directeur de la recherche) a été importé au Canada pour la première fois en 1947. Il tire son origine de la vallée du Rhône en France — de Villefranche, près de Lyon.

Nous avons fait nos premières tentatives de plantation en 1955. Aujourd'hui, c'est un des raisins hybrides français les plus cultivés au Canada — plus de 1.000 acres sont maintenant consacrés au raisin de Chaunac.

Découvrez le de Chaunac — un vin de table rouge très sec, assez corsé et d'un bouquet bien fruité.

Les Vins
La Salle

VINS CANADIENS
D'UNE NOBLE TRADITION

Magasinsons pour Noël

chez Pollack
Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chapon Lévis

cette année

CONFORT ET CHALEUR A PROFUSION POUR LA SPORTIVE

MUKLUKS 28⁹⁹

Spécial

Inspirée de la mode esquimaude, voici une botte dessinée pour tenir tête à l'hiver et tenir le froid à l'écart. Idéale pour la marche en plein air, pour l'après-ski... Modèle lacé à semelle crêpée et entièrement doublée de fourrure d'orlon. Choix de brun, bleu, vert, rouge et naturel. Pointures: 5 à 10.

CHAUSSURES POUR DAMES (Rayon 470)
Mail St-Roch, Sainte-Foy et Lévis, deuxième

NIVEAU COLLÉGIAL

SESSION JANVIER 1976
INSCRIPTIONS OUVERTES
COURS REGULIERS LE JOUR, A TEMPS PLEIN ET PARTIEL
TECHNIQUES DE SECRETARIAT 412:00

SESSION AUTOMNE 1976
INSCRIPTIONS OUVERTES
COURS REGULIERS LE JOUR, A TEMPS PLEIN ET PARTIEL
TECHNIQUES DE SECRETARIAT 412:00 ET SECONDAIRE V
LE COLLEGE BART EST RECONNU PAR LE MINISTRE DE L'EDUCATION POUR FINS DE SUBVENTIONS.

COLLEGE BART COLLEGE

751, Côte d'Abraham, Québec GIR 1A2
522-3906

Procurez-vous des bottes en cuir véritable à un bas prix ultra-spécial

Val. rég. 36.98 à 46.98 **32⁹⁹**

Venez vite faire votre choix... plusieurs modèles 'dernier cri' de qualité supérieure offerts à un prix fort avantageux. Une occasion à ne pas manquer avant que ne tombe les premières bordées de neige. Plusieurs teintes et pointures.

CHAUSSURES POUR DAMES (Rayon 475)
Mail St-Roch seulement, rez-de-chaussée

Magasins
pour Noël

VENTE de NOËL

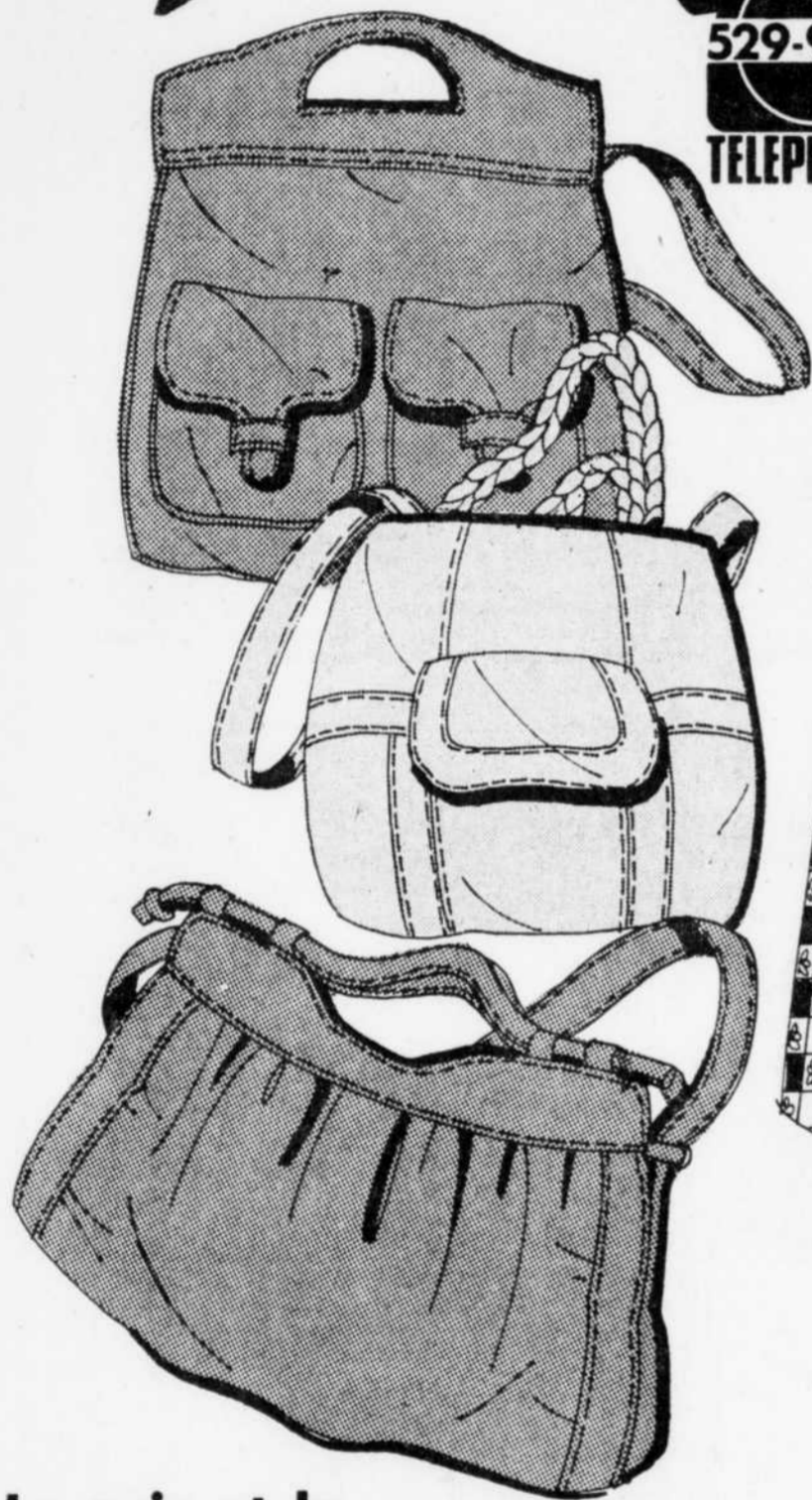
chez
Pollack
Mail St-Roch, Sainte-Foy et Galeries Chagnon, Lévis

cette année



529-9292

TELEPHONEZ



Le cuir et le simili-cuir en spécial!

Val rég. 14.00 à 18.00

Val. rég. 18.00 à 22.00

9⁹⁹

12⁹⁹

Plusieurs modèles de bourses en Perskin, ce tissu fantastique qui imite à s'y méprendre le cuir véritable et un modèle de bourse en cuir authentique présentés à prix d'aubaine juste avant Noël. Venez faire votre choix parmi cette grande variété de modèles et de couleurs: naturel, brique, cognac, whisky, noir et brun.

BOURSES POUR DAMES (Rayon 460).
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.



Choix incomparable de robes de chambre

Nous voulons vous garder bien au chaud cet hiver... Nous vous offrons un escompte de 20% sur tout notre assortiment de robes de chambre en tissu matelassé, coton-nylon, arnel, etc. Plusieurs modèles au choix dans l'uni ou l'imprimé et qui rendront plus agréables vos petits matins d'hiver. Choisissez le modèle qui vous convient ou celui qu'il vous plaira d'offrir en cadeau tout en bénéficiant d'un escompte des plus intéressants. Toutes les teintes-mode au choix dans les grandeurs P.S.M. et L.

Faites des rêves plus doux grâce à nos prix anti-inflation

Nous faisons de nos pieds et de nos mains pour vous offrir une sélection incomparable de vêtements de qualité à des prix incomparables. A preuve cet assortiment de robes de nuit en nylon broissé, ensembles 'dorm set' en arnel, nylon broissé, fin tricot, tous offerts à un prix dérisoire. Il y a des imprimés, des teintes unies, des pastel et surtout plus d'un modèle pour plaire aux plus difficiles. Faites vos jeux... Achetez-les pour vous-mêmes ou offrez-les en cadeau. Tailles: P.M.G.

6⁹⁹ ch.

LINGERIE POUR DAMES (Rayon 380)
Mail St-Roch, Sainte-Foy et Lévis, deuxième.

Judi seulement

Achetez parfums et cosmétiques et profiter d'un

Un choix incomparable de cosmétiques et parfums de marques réputées présentés dans de jolis emballages-cadeaux pour vos parents et amis à l'occasion de Noël. Vous ne savez lequel ou lesquels choisir?... Nos cosméticiennes au comptoir des cosmétiques se feront un plaisir de vous conseiller.

COSMETIQUES (Rayon 240).
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.

RABAIS de

20%



Les accessoires-chaueur.

Tout un assortiment de bonnets en laine acrylique, de gants en vinyle doublés, de longues écharpes, foulards de soie, échapes-mode en soie avec frange dans les teintes unies ou à rayures, tous et toutes offerts à un seul prix à l'occasion de notre Vente de Noël.

2⁹⁹ ch.

GANTS ET FOULARDS (Rayon 310).
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.